

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2491

16 septembre 2014

SOMMAIRE

Aegis Hungary Finance Asset Management Close Company Limited by Shares - Luxembourg Branch	119568	ING (L) II	119544
Alliance Santé Participations S.A.	119543	ING (L) Protected	119543
Blue Skies S.a.r.l.	119556	International Holding and Financing S.A.	119555
BNP Paribas Fortis Funding	119544	Interoute Communications Holdings S.A.	119522
Bouvier	119556	Invenergy Poland Renewables S.à r.l. ...	119555
BRE/Essen I Manager S.à.r.l.	119558	Kamoulox Investments S.à r.l.	119548
Brilli Invest S.A.	119554	L1 Energy Holdings GP S.à r.l.	119552
Brill Invest S.A.	119554	L1 Energy Sub-Holdings S.C.Sp	119553
Brodalla Peter GmbH	119558	Lar Investissements S.A.	119545
Centre d'Echelles et de Matériel S.à r.l. ..	119558	Layetana Development Partners 1 - LUX, GP, S.à r.l.	119546
Centuria Real Estate Asset Management International S.A.	119556	Luxembourg Management Group S.A. ..	119557
C.O.F.I.C. (Commercial and Financial Company)	119554	Luxhyconfort S.A.	119564
ColMabuLux S.à r.l.	119558	LuxiPrivilège	119547
C.R.S.M.	119555	Luxpicard	119557
C.R.S.M.	119554	Lux-Tank S.A.	119552
Crystal Onyx S.à r.l.	119557	MB Lux S.A.	119551
Dreieck	119549	M.I.3. S.A.	119557
Fertitrust S.A.	119547	Mondi Services	119552
Fidicor II S.A.	119551	MP MEDICAL Luxembourg S.A.	119568
Gate Consortium Luxembourg S.à r.l. ..	119550	Naja Investment S.A. SPF	119542
GER LOG 4 S.A.	119549	NCP S.à r.l.	119544
GER LOG 5 S.A.	119563	SEB JINIFE Global Equity Fund 11 - SICAV - FIS	119545
GI-Gasification International (Luxembourg) S.A.	119550	SEB Optimus II	119542
Green Bear S.A.	119564	Sefin S.A.	119543
Hameur S.C.A	119550	SHCO 85 S.à r.l.	119559
Harmony Multi-Manager Funds SIF-SICAV	119541	Silcart S.A.	119553
Haurora S.A.	119522	Siltarc S.A.	119553
Hundred S.à r.l.	119547	Société Financière Immobilière S.A.	119546
Hydro Energy 1 S.à r.l.	119551	Tikehau General Partner S.à r.l.	119531
ICARE Expertise S.A.	119555	Transcom WorldWide S.A.	119522
Impex Overseas Trading Holding S.A. ..	119550	Vates	119548

Haurora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 133.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014100029/10.

(140118681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Interoute Communications Holdings S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 214.535.713,75.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 109.435.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Juillet 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2014101206/14.

(140120121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Transcom WorldWide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 59.528.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of September.

Before me, Maître Marc LOESCH, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the "EGM") of the shareholders of Transcom WorldWide S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 45, rue des Scillas, L-2529 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 59.528 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Reginald Neuman, notary residing in Luxembourg, dated 11 June 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 494 of 11 September 1997. The articles of association of the Company have been amended the last time by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, dated 29 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 531 of 29 February 2012.

The EGM was called to order at 11:30 a.m. CET and was chaired by Mr Jean-Michel Schmit, lawyer, with professional address in Luxembourg (the "Chairman") upon delegation by the chairman of the board of directors of the Company of the power to preside the EGM.

Upon the powers granted by the EGM to the Chairman, the latter appointed as secretary Mr Alexander Koch, lawyer, with professional address in Luxembourg (the "Secretary"),

and as scrutineer Ms Katarzyna Kuszewska, Head of Legal of the Company, with professional address in Luxembourg (the "Scrutineer").

The bureau of the EGM having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

I. The shareholders of the Company were duly convened to the EGM by a convening notice containing the agenda of the EGM, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1989 of 30 July 2014 and in the Luxembourg newspaper Tageblatt of 30 July 2014.

In addition, the convening notice was sent to the registered shareholders, the members of the board of directors and the auditor of the Company on 28 July 2014 and was published on 28 July 2014 on Cision, a media as may be reasonably relied on for the effective dissemination of information to the public throughout the European Economic Area. The convening notice has been posted on the Company's website at www.transcom.com/egm2014 since 28 July 2014 together with the other documents related to the EGM as required by law.

II. The issued capital of the Company is fixed at fifty-three million five hundred fifty-seven thousand nine hundred seven point five hundred and nineteen euro (EUR 53,557,907.519) divided into six hundred twenty-two million seven hundred sixty-seven thousand eight hundred and twenty-three (622,767,823) Class A voting shares, with a nominal value of zero point zero forty-three euro (EUR 0.043) each (the "Class A Ordinary Shares"), and six hundred twenty-two million seven hundred sixty-four thousand nine hundred and ten (622,764,910) Class B non-voting shares, also with a nominal value of zero point zero forty-three Euro (EUR 0.043) each (the "Class B Preference Shares"), out of which the Company holds seven thousand six hundred and ninety-four (7,694) Class A Ordinary Shares (the "Class A Treasury Shares") and eighty-eight thousand eight hundred and thirty-six (88,836) Class B Preference Shares (the "Class B Treasury Shares", together with the Class A Treasury Shares, the "Treasury Shares") in treasury.

III. The names of the shareholders of the Company, present or represented, and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance list signed by the shareholders of the Company present or the proxyholders of the shareholders of the Company represented, by the members of the bureau of the EGM and by the undersigned notary. It results from the said attendance list that four hundred and fifty-five million one hundred and fifty-seven thousand five hundred and fifty-one (455,157,551) Class A Ordinary Shares and three hundred and forty-two million one hundred and fifty-four thousand seven hundred and forty-five (342,154,745) Class B Preference Shares were present or represented at this meeting.

IV. Each Class A Ordinary Share is entitled to one vote. Considering the items on the agenda of the EGM as set forth below and in accordance with the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended from time to time (the "Luxembourg Company Law"), each Class B Preference Share is, in this particular case, also entitled to one vote for each of the resolutions to be voted upon except for item 7 of the agenda below. The voting rights attached to the Treasury Shares are suspended in accordance with the Luxembourg Company Law.

Therefore, with respect to the resolutions to be voted upon except for item 7 of the agenda below, there is a total of voting rights of one million two hundred and forty-five million four hundred and thirty-six thousand two hundred and three (1,245,436,203) composed of six hundred and twenty-two million seven hundred and sixty thousand one hundred and twenty-nine (622,760,129) voting rights attached to the Class A Ordinary Shares and six hundred and twenty-two million six hundred and seventy-six thousand seventy-four (622,676,074) voting rights attached to the Class B Preference Shares. For the resolution to be voted upon under item 7 of the agenda below, there is a total of voting rights of six hundred and twenty-two million seven hundred and sixty thousand one hundred and twenty-nine (622,760,129) attached to the Class A Ordinary Shares (the Class B Preference Shares having no voting right in this respect).

V. The quorum being required for the items on the agenda below (except for item 7 of the agenda, for which no quorum is required) being fifty per cent. (50%) of the issued share capital of the Company as well as of each of the Class A Ordinary Shares and the Class B Preference Shares (other than the Treasury Shares), the present meeting is duly constituted and can validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Election of the bureau of the EGM.

2. Acknowledgement of the merger plan adopted by the board of directors of the Company and Transcom Worldwide AB, a public limited liability company (publ.), incorporated under the laws of Sweden, having its registered office at 17, Rålambsvägen, 112 59 Stockholm, Sweden, and registered with the Swedish Companies Registration Office (the "SCRO") under number 556880-1277 ("Transcom WW AB"), pursuant to article 261 of the Luxembourg Company Law and sections 37-39, Chapter 23 of the Swedish Companies Act (2005:551), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 30 July 2014, number 1989] (the "Merger Plan"), which includes the report on the Merger Plan prepared by the board of directors of the Company and Transcom WW AB as the merging companies pursuant to article 265 of the Luxembourg Company Law and section 39, Chapter 23 of the Swedish Companies Act (2005:551).

3. Acknowledgement of the reports on the Merger Plan prepared by the independent auditor of the Company pursuant to article 266 of the Luxembourg Company Law and the auditors of Transcom WW AB pursuant to section 40, Chapter 23 of the Swedish Companies Act (2005:551).

4. Acknowledgement of the date of the effectiveness of the cross border merger by absorption of the Company by Transcom WW AB (the "Merger") as being on the date of the final registration of the Merger with the SCRO.

5. Acknowledgment of the fact that, as a result of the Merger, the Company will cease to exist by dissolution without liquidation by way of the transfer of all assets and liabilities of the Company to Transcom WW AB in accordance with the Merger Plan and article 259 of the Luxembourg Company Law and sections 36 and 49, Chapter 23 of the Swedish Companies Act (2005:551).

6. Approval of the Merger Plan and the Merger as set out therein in accordance with article 263 of the Luxembourg Company Law.

7. Granting of full discharge to the directors of the Company.

The Chairman requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The EGM acknowledged the delegation by the chairman of the board of directors of the Company of the power to preside the EGM to Mr Jean-Michel Schmit, lawyer, partner of Hogan Lovells (Luxembourg) LLP (the "Chairman").

The EGM further authorised the Chairman, in the name and on behalf of the EGM, to appoint the Scrutineer and Secretary amongst the persons present at the EGM.

For this resolution, a total of four hundred and fifty-five million one hundred and fifty-seven thousand five hundred and fifty-one (455,157,551) votes for a total of four hundred and fifty-five million one hundred and fifty-seven thousand five hundred and fifty-one (455,157,551) Class A Ordinary Shares have been validly expressed either in person, or by way of proxy, representing seventy-three point nine per cent. (73.09%) (rounded figure) of the total number of Class A Ordinary Shares in the subscribed share capital of the Company as of the record date, i.e. 21 August 2014 (the "Record Date") (excluding the Class A Treasury Shares held by the Company itself, the voting rights of which are suspended).

For this resolution, a total of three hundred and forty-two million one hundred and fifty-four thousand seven hundred and forty-five (342,154,745) votes for a total of three hundred and forty-two million one hundred and fifty-four thousand seven hundred and forty-five (342,154,745) Class B Preference Shares have been validly expressed either in person, or by way of proxy, representing fifty-four point ninety-five per cent. (54.95%) (rounded figure) of the total number of Class B Preference Shares in the subscribed share capital of the Company as of the Record Date (excluding the Class B Treasury Shares held by the Company itself, the voting rights of which are suspended).

This resolution has been adopted by four hundred and fifty-five million one hundred and fifty-seven thousand five hundred and fifty-one (455,157,551) Class A Ordinary Shares and three hundred and forty-two million one hundred and fifty-four thousand seven hundred and forty-five (342,154,745) Class B Preference Shares.

Zero (0) Class A Ordinary Shares and zero (0) Class B Preference Shares having abstained,

Zero (0) Class A Ordinary Shares and zero (0) Class B Preference Shares having voted against.

Second resolution

The EGM acknowledged the Merger Plan adopted by the board of directors of the Company and Transcom WW AB pursuant to article 261 of the Luxembourg Company Law and sections 37-39, Chapter 23 of the Swedish Companies Act (2005:551), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 30 July 2014, number 1989, which includes the report on the Merger Plan prepared by the board of directors of the Company and Transcom WW AB as the merging companies pursuant to article 265 of the Luxembourg Company Law and section 39, Chapter 23 of the Swedish Companies Act (2005:551).

For this resolution, a total of four hundred and fifty-five million one hundred and fifty-seven thousand five hundred and fifty-one (455,157,551) votes for a total of four hundred and fifty-five million one hundred and fifty-seven thousand five hundred and fifty-one (455,157,551) Class A Ordinary Shares have been validly expressed either in person, or by way of proxy, representing seventy-three point nine per cent. (73.09%) (rounded figure) of the total number of Class A Ordinary Shares in the subscribed share capital of the Company as of the Record Date (excluding the Class A Treasury Shares held by the Company itself, the voting rights of which are suspended).

For this resolution, a total of three hundred and forty-two million one hundred and fifty-four thousand seven hundred and forty-five (342,154,745) votes for a total of three hundred and forty-two million one hundred and fifty-four thousand seven hundred and forty-five (342,154,745) Class B Preference Shares have been validly expressed either in person, or by way of proxy, representing fifty-four point ninety-five per cent. (54.95%) (rounded figure) of the total number of Class B Preference Shares in the subscribed share capital of the Company as of the Record Date (excluding the Class B Treasury Shares held by the Company itself, the voting rights of which are suspended).

This resolution has been adopted by four hundred and fifty-five million one hundred and fifty-seven thousand five hundred and fifty-one (455,157,551) Class A Ordinary Shares and three hundred and forty-two million one hundred and fifty-four thousand seven hundred and forty-five (342,154,745) Class B Preference Shares.

Zero (0) Class A Ordinary Shares and zero (0) Class B Preference Shares having abstained,

Zero (0) Class A Ordinary Shares and zero (0) Class B Preference Shares having voted against.

Third resolution

The EGM acknowledged the reports on the Merger Plan prepared by the independent auditor of the Company, being Ernst & Young Luxembourg, dated 21 July 2014 pursuant to article 266 of the Luxembourg Company Law and respectively by the auditors of Transcom WW AB dated 21 July 2014 pursuant to section 40, Chapter 23 of the Swedish Companies Act (2005:551).

For this resolution, a total of four hundred and fifty-five million one hundred and fifty-seven thousand five hundred and fifty-one (455,157,551) votes for a total of four hundred and fifty-five million one hundred and fifty-seven thousand five hundred and fifty-one (455,157,551) Class A Ordinary Shares have been validly expressed either in person, or by way of proxy, representing seventy-three point nine per cent. (73.09%) (rounded figure) of the total number of Class A Ordinary Shares in the subscribed share capital of the Company as of the Record Date (excluding the Class A Treasury Shares held by the Company itself, the voting rights of which are suspended).

For this resolution, a total of three hundred and forty-two million one hundred and fifty-four thousand seven hundred and forty-five (342,154,745) votes for a total of three hundred and forty-two million one hundred and fifty-four thousand seven hundred and forty-five (342,154,745) Class B Preference Shares have been validly expressed either in person, or by way of proxy, representing fifty-four point ninety-five per cent. (54.95%) (rounded figure) of the total number of Class B Preference Shares in the subscribed share capital of the Company as of the Record Date (excluding the Class B Treasury Shares held by the Company itself, the voting rights of which are suspended).

This resolution has been adopted by four hundred and fifty-five million one hundred and fifty-seven thousand five hundred and fifty-one (455,157,551) Class A Ordinary Shares and three hundred and forty-two million one hundred and fifty-four thousand seven hundred and forty-five (342,154,745) Class B Preference Shares.

Zero (0) Class A Ordinary Shares and zero (0) Class B Preference Shares having abstained,

Zero (0) Class A Ordinary Shares and zero (0) Class B Preference Shares having voted against.

Fourth resolution

The EGM acknowledged the date of the effectiveness of the Merger by absorption of the Company by Transcom WW AB as being on the date of the final registration of the Merger with the SCRO which shall occur subsequently to the publication of this notarial deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

For this resolution, a total of four hundred and fifty-five million one hundred and fifty-seven thousand five hundred and fifty-one (455,157,551) votes for a total of four hundred and fifty-five million one hundred and fifty-seven thousand five hundred and fifty-one (455,157,551) Class A Ordinary Shares have been validly expressed either in person, or by way of proxy, representing seventy-three point nine per cent. (73.09%) (rounded figure) of the total number of Class A Ordinary Shares in the subscribed share capital of the Company as of the Record Date (excluding the Class A Treasury Shares held by the Company itself, the voting rights of which are suspended).

For this resolution, a total of three hundred and forty-two million one hundred and fifty-four thousand seven hundred and forty-five (342,154,745) votes for a total of three hundred and forty-two million one hundred and fifty-four thousand seven hundred and forty-five (342,154,745) Class B Preference Shares have been validly expressed either in person, or by way of proxy, representing fifty-four point ninety-five per cent. (54.95%) (rounded figure) of the total number of Class B Preference Shares in the subscribed share capital of the Company as of the Record Date (excluding the Class B Treasury Shares held by the Company itself, the voting rights of which are suspended).

This resolution has been adopted by four hundred and fifty-five million one hundred and fifty-seven thousand five hundred and fifty-one (455,157,551) Class A Ordinary Shares and three hundred and forty-two million one hundred and fifty-four thousand seven hundred and forty-five (342,154,745) Class B Preference Shares.

Zero (0) Class A Ordinary Shares and zero (0) Class B Preference Shares having abstained,

Zero (0) Class A Ordinary Shares and zero (0) Class B Preference Shares having voted against.

Fifth resolution

The EGM acknowledged the fact that, as a result of the Merger, the Company will cease to exist by dissolution without liquidation by way of the transfer of all assets and liabilities of the Company to Transcom WW AB in accordance with the Merger Plan and article 259 of the Luxembourg Company Law and sections 36 and 49, Chapter 23 of the Swedish Companies Act (2005:551).

For this resolution, a total of four hundred and fifty-five million one hundred and fifty-seven thousand five hundred and fifty-one (455,157,551) votes for a total of four hundred and fifty-five million one hundred and fifty-seven thousand five hundred and fifty-one (455,157,551) Class A Ordinary Shares have been validly expressed either in person, or by way of proxy, representing seventy-three point nine per cent. (73.09%) (rounded figure) of the total number of Class A Ordinary Shares in the subscribed share capital of the Company as of the Record Date (excluding the Class A Treasury Shares held by the Company itself, the voting rights of which are suspended).

For this resolution, a total of three hundred and forty-two million one hundred and fifty-four thousand seven hundred and forty-five (342,154,745) votes for a total of three hundred and forty-two million one hundred and fifty-four thousand seven hundred and forty-five (342,154,745) Class B Preference Shares have been validly expressed either in person, or by way of proxy, representing fifty-four point ninety-five per cent. (54.95%) (rounded figure) of the total number of Class B Preference Shares in the subscribed share capital of the Company as of the Record Date (excluding the Class B Treasury Shares held by the Company itself, the voting rights of which are suspended).

This resolution has been adopted by four hundred and fifty-five million one hundred and fifty-seven thousand five hundred and fifty-one (455,157,551) Class A Ordinary Shares and three hundred and forty-two million one hundred and fifty-four thousand seven hundred and forty-five (342,154,745) Class B Preference Shares.

Zero (0) Class A Ordinary Shares and zero (0) Class B Preference Shares having abstained,

Zero (0) Class A Ordinary Shares and zero (0) Class B Preference Shares having voted against.

Sixth resolution

The EGM noted that an approval of the Merger as set out in the Merger Plan would also mean an approval of the intention of Transcom WW AB to resolve to execute a reverse split of the ordinary shares of Transcom WW AB,

whereby fifty (50) existing ordinary shares of Transcom WW AB will become one (1) new share of the same class of shares of Transcom WW AB.

The EGM thereupon approved the Merger Plan and the Merger as set out therein in accordance with article 263 of the Luxembourg Company Law.

For this resolution, a total of four hundred and fifty-five million one hundred and fifty-seven thousand five hundred and fifty-one (455,157,551) votes for a total of four hundred and fifty-five million one hundred and fifty-seven thousand five hundred and fifty-one (455,157,551) Class A Ordinary Shares have been validly expressed either in person, or by way of proxy, representing seventy-three point nine per cent. (73.09%) (rounded figure) of the total number of Class A Ordinary Shares in the subscribed share capital of the Company as of the Record Date (excluding the Class A Treasury Shares held by the Company itself, the voting rights of which are suspended).

For this resolution, a total of three hundred and forty-two million one hundred and fifty-four thousand seven hundred and forty-five (342,154,745) votes for a total of three hundred and forty-two million one hundred and fifty-four thousand seven hundred and forty-five (342,154,745) Class B Preference Shares have been validly expressed either in person, or by way of proxy, representing fifty-four point ninety-five per cent. (54.95%) (rounded figure) of the total number of Class B Preference Shares in the subscribed share capital of the Company as of the Record Date (excluding the Class B Treasury Shares held by the Company itself, the voting rights of which are suspended).

This resolution has been adopted by four hundred and fifty-five million one hundred and fifty-seven thousand five hundred and fifty-one (455,157,551) Class A Ordinary Shares and three hundred and forty-two million one hundred and fifty-four thousand seven hundred and forty-five (342,154,745) Class B Preference Shares.

Zero (0) Class A Ordinary Shares and zero (0) Class B Preference Shares having abstained,

Zero (0) Class A Ordinary Shares and zero (0) Class B Preference Shares having voted against.

Seventh resolution

The EGM granted full discharge to the members of the board of directors of the Company for the accomplishment of their mandate as directors as from 1 January 2014 to the date of effectiveness of the Merger.

For this resolution, a total of four hundred and fifty-five million one hundred and fifty-seven thousand five hundred and fifty-one (455,157,551) votes for a total of four hundred and fifty-five million one hundred and fifty-seven thousand five hundred and fifty-one (455,157,551) Class A Ordinary Shares have been validly expressed either in person, or by way of proxy, representing seventy-three point nine per cent. (73.09%) (rounded figure) of the total number of Class A Ordinary Shares in the subscribed share capital of the Company as of the Record Date (excluding the Class A Treasury Shares held by the Company itself, the voting rights of which are suspended).

This resolution has been adopted by four hundred and fifty-five million one hundred and fifty-seven thousand five hundred and fifty-one (455,157,551) Class A Ordinary Shares.

Zero (0) Class A Ordinary Shares having abstained,

Zero (0) Class A Ordinary Shares having voted against.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately six thousand five hundred Euro (EUR 6,500.-).

Nothing else being on the agenda, the EGM was closed at

Declaration

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing persons, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French texts, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the bureau of the EGM, whose members are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux milles quatorze, le quatre septembre.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire («l'AGE») des actionnaires de Transcom Worldwide S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 45, rue des Scillas, L-2529 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.528 (la «Société»), constituée par acte notarié du 11 juin 1997 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 494, du 11 septembre 1997. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié du 29 décembre 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 531, du 29 février 2012.

L'AGE s'est ouverte à 11h30 et fut présidée par Maître Jean-Michel Schmidt, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg (le «Président») sur délégation par le président du conseil d'administration de la Société du pouvoir de présider l'AGE.

Selon les pouvoirs conférés par l'AGE au Président, ce dernier a nommé en tant que secrétaire, Maître Alexander Koch, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg (le «Secrétaire»),

et en tant que scrutatrice Madame Katarzyna Kuszewska, responsable du service juridique de la Société, résidant professionnellement à Luxembourg (la «Scrutatrice»).

Le bureau de l'AGE ayant été ainsi constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant de déclarer ce qui suit:

I. Les actionnaires de la Société ont été dûment convoqués à l'AGE par un avis de convocation contenant l'ordre du jour de l'AGE, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1989 du 30 juillet 2014 et dans le journal luxembourgeois Tageblatt du 30 juillet 2014.

Par ailleurs, l'avis de convocation a été envoyé aux actionnaires inscrits, aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société le 28 juillet et publié le 28 juillet sur Cision, un media dont on peut raisonnablement tenir compte pour la diffusion efficace de l'information au publique à travers l'Espace économique européen. L'avis de convocation a été publié sur le site internet de la Société à l'adresse www.transcom.com/egm2014 le 28 juillet 2014 avec les autres documents relatifs à l'AGE tel que prévu par la loi.

II. Le capital social émis de la Société est fixé à cinquante-trois millions cinq cent cinquante-sept mille neuf cent sept virgule cinq cent dix-neuf euros (EUR 53.557.907,519) divisé en six cent vingt-deux millions sept cent soixante-sept mille huit cent vingt-trois (622.767.823) actions à droit de vote de catégorie A d'une valeur nominale de zéro virgule zéro quarante-trois euros (EUR 0.043) chacune (les «Actions Ordinaires de Catégorie A»), et six cent vingt-deux millions sept cent soixante-quatre mille neuf cent dix (622.764.910) actions sans droit de vote de catégorie B, également d'une valeur nominale de zéro virgule zéro quarante-trois euros (EUR 0.043) chacune (les «Actions Préférentielles de Catégorie B»), parmi lesquelles la Société détient sept mille six cent quatre-vingt-quatorze (7.694) Actions Ordinaires de Catégorie A auto-détenues (les «Actions Auto-Détenues de Catégorie A») et quatre-vingt-huit mille huit cent trente-six (88.836) Actions Préférentielles de Catégorie B auto-détenues (les «Actions Auto-Détenues de Catégorie B»), ensemble avec les Actions Auto-Détenues de Catégorie A, les «Actions Auto-Détenues».

III. Les noms des actionnaires de la Société, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires de la Société présents ou par les mandataires des actionnaires de la Société représentés, par les membres du bureau de l'AGE et par le notaire soussigné. Il résulte de cette liste de présence que quatre cent cinquante-cinq millions cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-et-un (455.157.551) Actions Ordinaires de Catégorie A et trois cent quarante-deux millions cent cinquante-quatre mille sept cent quarante-cinq (342.154.745) Actions Préférentielles de Catégorie B étaient présentes ou représentées à cette réunion.

IV. Chaque Action Ordinaire de Catégorie A donne droit à un vote. Si l'on considère les points à l'ordre du jour de l'AGE tel qu'indiqué ci-dessous et conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), chaque Action Préférentielle de Catégorie B donne, dans ce cas particulier, également droit à un vote pour toutes les résolutions soumises au vote à l'exception du point 7 à l'ordre du jour ci-dessous. Les droits de vote attachés aux Actions Auto-Détenues sont suspendus conformément à la Loi.

Par conséquent, en ce qui concerne les résolutions soumises aux votes, à l'exception du point 7 à l'ordre du jour, il existe un total de droits de vote d'un milliard deux cent quarante-cinq millions quatre cent trente-six mille deux cent trois (1.245.436.203) composé de six cent vingt-deux millions sept cent soixante mille cent vingt-neuf (622.760.129) droits de vote attachés aux Actions Ordinaires de Catégorie A et six cent vingt-deux millions six cent soixante-seize mille soixante-quatorze (622.676.074) droits de vote attachés aux Actions Préférentielles de Catégorie B. Pour la résolution soumise aux votes en vertu du point 7 à l'ordre du jour ci-dessous, il existe un total de six cent vingt-deux millions sept cent soixante mille cent vingt-neuf (622.760.129) droits de vote attachés aux Actions Ordinaires de Catégorie A (les Actions Préférentielles de Catégorie B n'ayant aucun droit de vote à cet égard).

V. Le quorum requis concernant les points à l'ordre du jour ci-dessous (à l'exception du point 7 à l'ordre du jour pour lequel aucun quorum n'est requis) étant de cinquante pour cents (50%) du capital social émis de la Société ainsi que des Actions Ordinaires de Catégorie A et des Actions Préférentielles de Catégorie B (autres que les Actions Auto-Détenues), la présente assemblée est dûment constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Élection du bureau de l'AGE.

2. Prise en compte du projet de fusion adopté par le conseil d'administration de la Société et de Transcom Worldwide AB, une société anonyme constituée et existante selon les lois de Suède, ayant son siège social au 17, Rålambsvägen, 112 59 Stockholm, Suède, et enregistrée à l'office d'enregistrement des sociétés suédoises (le «SCRO») sous le numéro 556880-1277 («Transcom WW AB»), conformément à l'article 261 de la Loi et aux sections 37-39, Chapitre 23 de la loi suédoise sur les sociétés (2005:551), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 juillet 2014, numéro 1989 (le «Projet de Fusion»), qui inclut le rapport du Projet de Fusion préparé par le conseil d'administration de

la Société et de Transcom WW AB en tant que sociétés fusionnantes conformément à l'article 265 de la Loi et à la section 39, Chapitre 23 de la Loi Suédoise Sur Les Sociétés (2005:551).

3. Prise en compte des rapports sur le Projet de Fusion préparés par le commissaire aux comptes de la Société conformément à l'article 266 de la Loi et par les auditeurs de Transcom WW AB conformément à la section 40, Chapitre 23 de la loi suédoise sur les sociétés (2005:551).

4. Prise en compte de la date d'effet de la fusion transfrontalière par absorption de la Société par Transcom WW AB (la «Fusion») comme étant la date d'enregistrement final de la Fusion au SCRO.

5. Prise en compte du fait que, à la suite de la Fusion, la Société cessera d'exister et sera dissoute sans être liquidée par le biais du transfert de l'ensemble de l'actif et du passif de la Société à Transcom WW AB conformément au Projet de Fusion et à l'article 259 de la Loi et aux sections 36 et 49, Chapitre 23 de la loi suédoise sur les sociétés (2005:551).

6. Approbation du Projet de Fusion et de la Fusion y stipulé conformément à l'article 263 de la Loi.

7. Octroi de la décharge aux administrateurs de la Société.

Le Président a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'AGE a pris acte de la délégation par le président du conseil d'administration de la Société du pouvoir de présider l'AGE à Maître Jean-Michel Schmit, avocat, associé chez Hogan Lovells (Luxembourg) LLP (le «Président»).

L'AGE a ensuite autorisé le Président, au nom et pour le compte de l'AGE, à nommer le Scrutateur et le Secrétaire parmi les personnes présentes à l'AGE.

Pour cette résolution, un total de quatre cent cinquante-cinq millions cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-et-un (455.157.551) votes pour un total de quatre cent cinquante-cinq millions cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-et-un (455.157.551) Actions Ordinaires de Catégorie A ont été valablement exprimés soit en personne, ou par le biais d'une procuration, représentant soixante-treize virgule neuf pour cent (73,09%) (chiffre rond) du nombre total d'Actions Ordinaires de Catégorie A dans le capital social souscrit de la Société le jour de l'enregistrement, i.e. 21 août 2014 (la «Date d'Enregistrement») (à l'exception des Actions Auto-Détenues de Catégorie A dont les droits de vote ont été suspendus).

Pour cette résolution, un total de trois cent quarante-deux millions cent cinquante-quatre mille sept cent quarante-cinq (342.154.745) votes pour un total de trois cent quarante-deux millions cent cinquante-quatre mille sept cent quarante-cinq (342.154.745) Actions Préférentielles de Catégorie B ont été valablement exprimés soit en personne, ou par le biais d'une procuration, représentant cinquante-quatre virgule quatre-vingt-quinze pour cent (54,95%) (chiffre rond) du nombre total d'Actions Préférentielles de Catégorie B dans le capital social souscrit de la Société à la Date d'Enregistrement (à l'exception des Actions Auto-Détenues de Catégorie B dont les droits de vote ont été suspendus).

Cette résolution a été adoptée par quatre cent cinquante-cinq millions cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-et-un (455.157.551) Actions Ordinaires de Catégorie A et trois cent quarante-deux millions cent cinquante-quatre mille sept cent quarante-cinq (342.154.745) Actions Préférentielles de Catégorie B.

Zéro (0) Action Ordinaire de Catégorie A et zéro (0) Action Préférentielle de Catégorie B se sont abstenues,

Zéro (0) Action Ordinaire de Catégorie A et zéro (0) Action Préférentielle de Catégorie B ont voté contre.

Deuxième résolution

L'AGE a pris acte du Projet de Fusion adopté par le conseil d'administration de la Société et celui de Transcom WW AB conformément à l'article 261 de la Loi et aux sections 37-39, Chapitre 23 de la Loi Suédoise Sur Les Sociétés (2005:551), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 juillet 2014, numéro 1989, qui inclut le rapport du Projet de Fusion préparé par le conseil d'administration de la Société et de Transcom WW AB en tant que sociétés fusionnantes conformément à l'article 265 de la Loi et à la section 39, Chapitre 23 de la Loi Suédoise Sur Les Sociétés (2005:551).

Pour cette résolution, un total de quatre cent cinquante-cinq millions cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-et-un (455.157.551) votes pour un total de quatre cent cinquante-cinq millions cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-et-un (455.157.551) Actions Ordinaires de Catégorie A ont été valablement exprimés soit en personne, ou par le biais d'une procuration, représentant soixante-treize virgule neuf pour cent (73,09%) (chiffre rond) du nombre total d'Actions Ordinaires de Catégorie A dans le capital social souscrit de la Société à la Date d'Enregistrement (à l'exception des Actions Auto-Détenues de Catégorie A dont les droits de vote ont été suspendus).

Pour cette résolution, un total de trois cent quarante-deux millions cent cinquante-quatre mille sept cent quarante-cinq (342.154.745) votes pour un total de trois cent quarante-deux millions cent cinquante-quatre mille sept cent quarante-cinq (342.154.745) Actions Préférentielles de Catégorie B ont été valablement exprimés soit en personne, ou par le biais d'une procuration, représentant cinquante-quatre virgule quatre-vingt-quinze pour cent (54,95%) (chiffre rond) du nombre total d'Actions Préférentielles de Catégorie B dans le capital social souscrit de la Société à la Date d'Enregistrement (à l'exception des Actions Auto-Détenues de Catégorie B dont les droits de vote ont été suspendus).

Cette résolution a été adoptée par quatre cent cinquante-cinq millions cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-et-un (455.157.551) Actions Ordinaires de Catégorie A et trois cent quarante-deux millions cent cinquante-quatre mille sept cent quarante-cinq (342.154.745) Actions Préférentielles de Catégorie B.

Zéro (0) Action Ordinaire de Catégorie A et zéro (0) Action Préférentielle de Catégorie B se sont abstenues,

Zéro (0) Action Ordinaire de Catégorie A et zéro (0) Action Préférentielle de Catégorie B ont voté contre.

Troisième résolution

L'AGE a pris acte des rapports sur le Projet de Fusion préparé par le commissaire aux comptes de la Société, Ernst & Young Luxembourg, en date du 21 juillet 2014 conformément à l'article 266 de la Loi et respectivement par les auditeurs de Transcom WW AB en date du 21 juillet 2014 conformément à la section 40, Chapitre 23 de la Loi Suédoise Sur les Sociétés (2005:551).

Pour cette résolution, un total de quatre cent cinquante-cinq millions cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-et-un (455.157.551) votes pour un total de quatre cent cinquante-cinq millions cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-et-un (455.157.551) Actions Ordinaires de Catégorie A ont été valablement exprimés soit en personne, ou par le biais d'une procuration, représentant soixante-treize virgule neuf pour cent (73,09%) (chiffre rond) du nombre total d'Actions Ordinaires de Catégorie A dans le capital social souscrit de la Société à la Date d'Enregistrement (à l'exception des Actions Auto-Détenues de Catégorie A dont les droits de vote ont été suspendus).

Pour cette résolution, un total de trois cent quarante-deux millions cent cinquante-quatre mille sept cent quarante-cinq (342.154.745) votes pour un total de trois cent quarante-deux millions cent cinquante-quatre mille sept cent quarante-cinq (342.154.745) Actions Préférentielles de Catégorie B ont été valablement exprimés soit en personne, ou par le biais d'une procuration, représentant cinquante-quatre virgule quatre-vingt-quinze pour cent (54,95%) (chiffre rond) du nombre total d'Actions Préférentielles de Catégorie B dans le capital social souscrit de la Société à la Date d'Enregistrement (à l'exception des Actions Auto-Détenues de Catégorie B dont les droits de vote ont été suspendus).

Cette résolution a été adoptée par quatre cent cinquante-cinq millions cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-et-un (455.157.551) Actions Ordinaires de Catégorie A et trois cent quarante-deux millions cent cinquante-quatre mille sept cent quarante-cinq (342.154.745) Actions Préférentielles de Catégorie B.

Zéro (0) Action Ordinaire de Catégorie A et zéro (0) Action Préférentielle de Catégorie B se sont abstenues,

Zéro (0) Action Ordinaire de Catégorie A et zéro (0) Action Préférentielle de Catégorie B ont voté contre.

Quatrième résolution

L'AGE a pris acte de la date effective de la Fusion par absorption de la Société par Transcom WW AB comme étant la date d'enregistrement final de la Fusion avec le SCRO qui aura lieu à la suite de la publication du présent acte notarié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour cette résolution, un total de quatre cent cinquante-cinq millions cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-et-un (455.157.551) votes pour un total de quatre cent cinquante-cinq millions cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-et-un (455.157.551) Actions Ordinaires de Catégorie A ont été valablement exprimés soit en personne, ou par le biais d'une procuration, représentant soixante-treize virgule neuf pour cent (73,09%) (chiffre rond) du nombre total d'Actions Ordinaires de Catégorie A dans le capital social souscrit de la Société à la Date d'Enregistrement (à l'exception des Actions Auto-Détenues de Catégorie A dont les droits de vote ont été suspendus).

Pour cette résolution, un total de trois cent quarante-deux millions cent cinquante-quatre mille sept cent quarante-cinq (342.154.745) votes pour un total de trois cent quarante-deux millions cent cinquante-quatre mille sept cent quarante-cinq (342.154.745) Actions Préférentielles de Catégorie B ont été valablement exprimés soit en personne, ou par le biais d'une procuration, représentant cinquante-quatre virgule quatre-vingt-quinze pour cent (54,95%) (chiffre rond) du nombre total d'Actions Préférentielles de Catégorie B dans le capital social souscrit de la Société à la Date d'Enregistrement (à l'exception des Actions Auto-Détenues de Catégorie B dont les droits de vote ont été suspendus).

Cette résolution a été adoptée par quatre cent cinquante-cinq millions cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-et-un (455.157.551) Actions Ordinaires de Catégorie A et trois cent quarante-deux millions cent cinquante-quatre mille sept cent quarante-cinq (342.154.745) Actions Préférentielles de Catégorie B.

Zéro (0) Action Ordinaire de Catégorie A et zéro (0) Action Préférentielle de Catégorie B se sont abstenues,

Zéro (0) Action Ordinaire de Catégorie A et zéro (0) Action Préférentielle de Catégorie B ont voté contre.

Cinquième résolution

L'AGE a reconnu que, en conséquence de la Fusion, la Société cessera d'exister par dissolution sans liquidation par le biais du transfert de tous les actifs et passifs de la Société à Transcom WW AB conformément au Projet de Fusion et à l'article 259 de la Loi et aux sections 36 et 49, Chapitre 23 de la Loi Suédoise Sur les Sociétés (2005:551).

Pour cette résolution, un total de quatre cent cinquante-cinq millions cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-et-un (455.157.551) votes pour un total de quatre cent cinquante-cinq millions cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-et-un (455.157.551) Actions Ordinaires de Catégorie A ont été valablement exprimés soit en personne, ou par le biais d'une procuration, représentant soixante-treize virgule neuf pour cent (73,09%) (chiffre rond) du nombre

total d'Actions Ordinaires de Catégorie A dans le capital social souscrit de la Société à la Date d'Enregistrement (à l'exception des Actions Auto-Détenues de Catégorie A dont les droits de vote ont été suspendus).

Pour cette résolution, un total de trois cent quarante-deux millions cent cinquante-quatre mille sept cent quarante-cinq (342.154.745) votes pour un total de trois cent quarante-deux millions cent cinquante-quatre mille sept cent quarante-cinq (342.154.745) Actions Préférentielles de Catégorie B ont été valablement exprimés soit en personne, ou par le biais d'une procuration, représentant cinquante-quatre virgule quatre-vingt-quinze pour cent (54,95%) (chiffre rond) du nombre total d'Actions Préférentielles de Catégorie B dans le capital social souscrit de la Société à la Date d'Enregistrement (à l'exception des Actions Auto-Détenues de Catégorie B dont les droits de vote ont été suspendus).

Cette résolution a été adoptée par quatre cent cinquante-cinq millions cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-et-un (455.157.551) Actions Ordinaires de Catégorie A et trois cent quarante-deux millions cent cinquante-quatre mille sept cent quarante-cinq (342.154.745) Actions Préférentielles de Catégorie B.

Zéro (0) Action Ordinaire de Catégorie A et zéro (0) Action Préférentielle de Catégorie B se sont abstenues,

Zéro (0) Action Ordinaire de Catégorie A et zéro (0) Action Préférentielle de Catégorie B ont voté contre.

Sixième résolution

L'AGE a noté qu'une approbation de la Fusion tel que décrit dans le Projet de Fusion signifierait également une approbation de l'intention de Transcom WW AB de décider d'effectuer un regroupement des actions ordinaires de Transcom WW AB, par lequel cinquante (50) actions ordinaires existantes de Transcom WW AB deviendront une (1) nouvelle action de la même catégorie d'actions de Transcom WW AB.

L'AGE a par conséquent approuvé le Projet de Fusion et la Fusion décrites dans le présent acte conformément à l'article 263 de la Loi.

Pour cette résolution, un total de quatre cent cinquante-cinq millions cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-et-un (455.157.551) votes pour un total de quatre cent cinquante-cinq millions cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-et-un (455.157.551) Actions Ordinaires de Catégorie A ont été valablement exprimés soit en personne, ou par le biais d'une procuration, représentant soixante-treize virgule neuf pour cent (73,09%) (chiffre rond) du nombre total d'Actions Ordinaires de Catégorie A dans le capital social souscrit de la Société à la Date d'Enregistrement (à l'exception des Actions Auto-Détenues de Catégorie A dont les droits de vote ont été suspendus).

Pour cette résolution, un total de trois cent quarante-deux millions cent cinquante-quatre mille sept cent quarante-cinq (342.154.745) votes pour un total de trois cent quarante-deux millions cent cinquante-quatre mille sept cent quarante-cinq (342.154.745) Actions Préférentielles de Catégorie B ont été valablement exprimés soit en personne, ou par le biais d'une procuration, représentant cinquante-quatre virgule quatre-vingt-quinze pour cent (54,95%) (chiffre rond) du nombre total d'Actions Préférentielles de Catégorie B dans le capital social souscrit de la Société à la Date d'Enregistrement (à l'exception des Actions Auto-Détenues de Catégorie B dont les droits de vote ont été suspendus).

Cette résolution a été adoptée par quatre cent cinquante-cinq millions cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-et-un (455.157.551) Actions Ordinaires de Catégorie A et trois cent quarante-deux millions cent cinquante-quatre mille sept cent quarante-cinq (342.154.745) Actions Préférentielles de Catégorie B.

Zéro (0) Action Ordinaire de Catégorie A et zéro (0) Action Préférentielle de Catégorie B se sont abstenues,

Zéro (0) Action Ordinaire de Catégorie A et zéro (0) Action Préférentielle de Catégorie B ont voté contre.

Septième résolution

L'AGE a donné entière décharge aux membres du conseil d'administration de la Société pour l'accomplissement de leur mandat en tant qu'administrateur de la Société du 1^{er} janvier 2014 à la date d'effet de la Fusion.

Pour cette résolution, un total de quatre cent cinquante-cinq millions cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-et-un (455.157.551) votes pour un total de quatre cent cinquante-cinq millions cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-et-un (455.157.551) Actions Ordinaires de Catégorie A ont été valablement exprimés soit en personne, ou par le biais d'une procuration, représentant soixante-treize virgule neuf pour cent (73,09%) (chiffre rond) du nombre total d'Actions Ordinaires de Catégorie A dans le capital social souscrit de la Société à la Date d'Enregistrement (à l'exception des Actions Auto-Détenues de Catégorie A dont les droits de vote ont été suspendus).

Cette résolution a été adoptée par quatre cent cinquante-cinq millions cent cinquante-sept mille cinq cent cinquante-et-un (455.157.551) Actions Ordinaires de Catégorie A.

Zéro (0) Action Ordinaire de Catégorie A et zéro (0) Action Préférentielle de Catégorie B se sont abstenues,

Zéro (0) Action Ordinaire de Catégorie A et zéro (0) Action Préférentielle de Catégorie B ont voté contre.

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'AGE est levée à heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au bureau de l'AGE, dont les membres sont connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état civil et domicile, lesdits mandataires ont signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Schmit, A. Koch, K. Kuszewska, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 septembre 2014. REM/2014/1886. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 5 septembre 2014.

Référence de publication: 2014139963/493.

(140158751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Tikehau General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 190.096.

— STATUTES

In the year two thousand fourteen,
on the ninth day of the month of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT, a joint-stock company (société par actions simplifiée) incorporated under the laws of France, with registered office at 32, rue de Monceau, 75008 Paris, France, registered with the Register of Trade and Companies of Paris under number B 491 909 446,

represented by Mr. Frédéric Pelé, Avocat, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 1 August 2014,

The aforementioned proxy, initialed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its above-stated capacity, has requested the notary to draw up as follows the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it hereby declares to organize and of which it has agreed the articles of incorporation as follows:

ARTICLES OF INCORPORATION

Title I. Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares issued in the future a company (the "Company") in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Tikehau General Partner S.à r.l." which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the present articles of incorporation ("Articles of Incorporation").

Art. 2. The object of the Company is, in its capacity as general partner, to render advisory, management, accounting and administrative services to "Tikehau Investment S.C.S., SICAV-SIF", a limited partnership (société en commandite simple) incorporated under the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Company Law"), and qualifying as investment company with variable capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) under the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the "SIF Law") and as alternative investment fund under the law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers (the "AIFM Law"), as amended.

The Company may in addition provide secretarial, accounting and other administrative services and take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time. The Company may be dissolved by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendments of the Articles of Incorporation, as prescribed in article 22 hereof. For the purpose of these Articles of Incorporation, and unless specifically mentioned, the term "Shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, the totality of shareholders of the Company, as the context may so require.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place inside the municipality of Luxembourg by a decision of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg whether or not in the same municipality by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by means of a resolution of a general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments of these Articles of Incorporation.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by the board of managers until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office abroad, will remain a Luxembourg company.

Title II. Share Capital - Shares

Art. 5. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares in registered form with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) per share, each fully paid-up.

Shares will only be issued in registered form and will be inscribed in the register of Shareholders, which is held at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

During such time as the Company has only one shareholder, the shares will be freely transferable.

During such time as the Company has more than one shareholder: (i) shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the shares have agreed to the transfer in general meeting; (ii) shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the Company Law; (iii) the transfer of shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the Company Law. The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of Shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 6. The share capital may be increased or reduced by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by means of a resolution of a general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments of these Articles of Incorporation, as prescribed in article 22 hereof.

Title III. General Meetings of Shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of Company.

Art. 8. In case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the shareholders' meeting. Any resolutions to be taken by the single shareholder may be taken in writing.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Each share is entitled to one vote.

Art. 9. When the Company is composed of less than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken in a general meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted under the terms and conditions as foreseen in the Company Law.

When the Company is composed of several shareholders, unless otherwise specified in these Articles of Incorporation, decisions of the shareholders are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. However, resolutions to amend these Articles of Incorporation and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's corporate capital.

Any reference in these Articles of Incorporation to resolutions of the general meeting of Shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the Shareholders, provided that the total number of Shareholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a meeting of the shareholders applies mutatis mutandis to the passing of written resolutions of shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail at-

tachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in this article, irrespective of whether all Shareholders have voted or not.

Art. 10. If legally required, or if not so required, upon the decision of the board of managers, annual general meetings of Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting. Such annual general meetings may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

The board of managers may convene other meetings of Shareholders to be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

The general meeting of Shareholders shall be called by the board of managers, by notices containing the agenda and which will be published as required by law.

The board of managers will prepare the agenda, except if the meeting takes place due to the written request of Shareholders provided for by law; in such case the board of managers, may prepare an additional agenda.

If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The matters dealt with by the meeting of Shareholders are limited to the issues contained in the agenda which must contain all issues prescribed by law as well as to issues related thereto, except if all the Shareholders agree to another agenda. In case the agenda should contain the nomination of managers or of the auditor, the names of the eligible managers or of the auditors will be inserted in the agenda.

A shareholder may be represented (at any meeting of Shareholders) by another person, which does not need to be a shareholder and which might be a manager. The proxy established to this effect may be in writing or by cable, facsimile or e-mail transmission.

Each shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a general meeting of Shareholders. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favor, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favor, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received one (1) day prior to the general meeting of shareholders to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.

The shareholders are entitled to participate in a general meeting of shareholders by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

Title IV. Administration - Board of Managers

Art. 11. The Company shall be managed by a board of managers consisting of at least three managers. Managers shall be appointed by a Shareholders' resolution passed in accordance with Luxembourg laws and these Articles of Incorporation. Managers need not be Shareholders of the Company.

A legal entity may be a member of the board of managers. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The revocation by a manager of its representative is conditional upon the simultaneous appointment of a successor.

The managers shall be elected by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders by means of a resolution of the general meeting of shareholders for a period as determined by such general meeting of shareholders and until their successors are elected, qualify and take up their functions. Upon expiry of its mandate, a manager may seek reappointment.

A manager may be removed with or without cause and/or replaced at any time by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of the general meeting of the shareholders passed in accordance with Luxembourg laws and these Articles of Incorporation.

Art. 12. The board of managers shall choose from among its members a chairman. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the Shareholders.

The board of managers shall meet upon a call by the chairman, or by any two managers, at the place indicated in the notice of the meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and all meetings of the board of managers, but in his absence the shareholders or the board of managers may appoint another manager, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

The board of managers may from time to time appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company and delegate to them its powers. Any such appointment may be revoked at any time by the board of managers. Any officers of the Company need not be managers or Shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and duties given to them by the board of managers. Written notice of any meeting of the board of managers, containing an agenda which sets out any points of interest for the meeting, shall be given to all managers at least four (4) calendar days prior to the beginning of such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The board of managers may validly debate and take decisions at a board meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or by facsimile, e-mail transmission or any other means of communication capable of evidencing such waiver or, at the relevant board meeting, in person or by an authorized representative.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager (but not any other person) as his representative at that board meeting, in writing or by facsimile, e-mail transmission or any other means of communication capable of evidencing such representation, to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that board meeting. A manager can act as representative for more than one other manager at a meeting of the board of managers provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two managers are physically present at a meeting of the board of managers held in person or participate in person in a meeting of the board of managers held through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means.

A manager or his representative may validly participate in a board meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating manager. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg law, all business transacted in this way by the managers shall, for the purposes of these Articles of Incorporation, be deemed to be validly and effectively transacted at a board meeting, notwithstanding that fewer than the number of managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place. A meeting held in this way is deemed to be held at the registered office of the Company.

A manager may only act at duly convened meetings of the board of managers. The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of the managers are present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority of the managers present or represented. The chairman shall have a casting vote in the event that in any board meeting the number of votes for and against a resolution is equal.

Resolutions in writing signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, facsimile, e-mail transmissions or any other means of communication capable of evidencing such vote.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting, or by any two managers present at the meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or chairman pro tempore of that meeting or by any two managers present at the meeting.

Art. 14. The board of managers has the power to take all or any action which is necessary or useful to realize any of the purpose of the Company, with the exception of those reserved by law or these Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders. More specifically, the board of managers shall have power to determine the corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Company. The managers may not, however, bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of managers.

Art. 15. No contract or other transaction which the Company and any other company or firm might enter into shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in such other company or firm by a relation, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any manager or officer of the Company who serves as a manager, director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matter in relation to such contract or business.

Any manager having an interest in a transaction submitted for approval to the board of managers conflicting with that of the Company, shall advise the board of managers thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He cannot take part in the deliberations relating to that transaction. At the next following general meeting of Shareholders, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions

in which any of the managers may have had an interest conflicting with that of the Company. This shall not apply in the case where the decisions of the board of managers concern current operations entered into under normal conditions.

Art. 16. The Company shall be bound by the joint signatures of any two managers of the Company, or by the individual signatures of any person to whom such authority has been delegated by the board of managers.

Art. 17. If and to the extent permitted by law, the Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceedings to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally declared in an action, a suit or proceedings to be liable for fraud, negligence or misconduct, or to be otherwise in breach of his duty as a manager; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit any fraud, negligence or misconduct or has not otherwise breached his duty as manager or officer. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Title V. Accounting - Distributions

Art. 18. The audit of the annual accounting documents of the Company may be entrusted to one or more approved statutory auditor(s) qualifying as "réviseur d'entreprises agréé". The approved statutory auditor(s) shall be elected by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by means of a resolution of the general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders until his successor is elected.

Art. 19. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January and end on the thirty-first day of December of each year.

Art. 20. From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time in accordance with article 6 hereof.

The general meeting of Shareholders, upon recommendation of the board of managers, shall decide each year how the remainder of the annual net profit shall be allocated and may declare dividends from time to time or instruct the board of managers to do so.

The board of managers may within the conditions set out by law resolve to pay out interim dividends.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators. Liquidators may be natural persons or legal entities and are named by the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders the general meeting of shareholders deciding upon such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VII. Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 22. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by means of a general meeting of shareholders, in compliance with the quorum and majority requirements provided by these Articles of Incorporation and the laws of Luxembourg.

Title VII. Applicable Law

Art. 23. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Company Law and, to the extent applicable, the SIF Law.

Transitional disposition

The first accounting year of the Company shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on 31 December 2015.

Subscription and payment

All the one hundred twenty-five (125) shares have been entirely paid in cash by the subscriber so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as confirmed in writing to the undersigned notary.

Subscriber	Subscribed and paid-in capital	Number of shares
TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT	(EUR 12,500.-)	125

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Company Law and expressly states that they have been fulfilled.

General meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named shareholder, representing the entire subscribed and paid-in capital and considering itself as validly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of the Company which resolved as follows:

1. To set the number of managers at three (3) and further resolved to elect the following in their respective capacity as manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Mirko DIETZ, born on 20 October 1974 in Goepingen, Germany, professionally residing at 15, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Bruno de PAMPELONNE, born on 15 September 1958 in Paris, France, professionally residing at 32, rue de Monceau, 75008 Paris, France; and

- Mr Jean-Eric VIMONT, born on 25 June 1964 in Neuilly-sur-Seine, France, professionally residing at 6, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, remunerations or charges, in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at about thousand euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze,

le neuf septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT, une société par actions simplifiée constituée en vertu du droit français, ayant son siège social au 32, rue de Monceau, 75008 Paris, France, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 491 909 446,

représentée par Mr. Frédéric Pelé, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1 août 2014,

La procuration susmentionnée, signée "ne varietur" par son détenteur et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise conjointement aux autorités compétentes.

La comparante, agissant en la qualité sus-indiquée, a requis du notaire qu'il dresse par les présentes l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare organiser et dont les statuts ont été approuvés comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est constitué, entre les souscripteurs et toutes les personnes et entités qui pourraient devenir associés dans le futur, une société (la "Société") sous la forme d'une société à responsabilité limitée dénommée "Tikehau General Partner S.à r.l." qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et les présents statuts ("Statuts").

Art. 2. L'objet de la Société est, en sa qualité de gérant, de rendre des services de conseil, de gestion, de comptabilité ainsi que des services administratifs auprès de "Tikehau Investment S.C.S., SICAV-SIF", une société en commandite simple constituée conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi sur les sociétés commerciales"), et ayant le statut de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, conformément à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi FIS"), et de fonds d'investissement alternatif, conformément à la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la "Loi GFIA"), telle que modifiées.

La Société pourra par ailleurs fournir des services de secrétariat, de comptabilité et autres services administratifs, prendre toute mesure et exécuter toute opération qui lui paraîtrait utile en vue de la réalisation et du développement de son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. La Société peut être dissoute par une résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour modifier les Statuts, tels que prévu à l'article 22 des présents Statuts. Dans le cadre des présents Statuts, et sauf mention contraire, le terme "Associés" désignera l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, la totalité des associés de la Société, selon le cas.

Art. 4. Le siège social de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit au sein de la ville de Luxembourg sur décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (dans la même ville ou non) sur résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité des associés, par résolution de l'assemblée générale des associés votant de la manière requise pour modifier les présents Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et succursales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se produiraient ou seraient imminents, et interféreraient avec les activités normales de la Société à son siège social ou avec sa capacité à communiquer facilement avec des personnes situées à l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger par le conseil de gérance jusqu'à cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise.

Titre II. Capital - Parts Sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, chacune d'entre elles ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) et chacune d'entre elles étant entièrement libérée.

Les parts sociales sont exclusivement émises sous forme nominative et sont inscrites au registre des Associés, lequel est tenu au siège social de la Société. Ce registre des devra mentionner le nom de chaque associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de parts sociales dont il est titulaire, les montants payés pour chaque part sociale, et le transfert de parts sociales et les dates de tels transferts.

En cas d'associé unique dans la Société, les parts sociales sont librement négociables.

En cas de pluralité d'associés dans la Société: (i) les parts sociales ne pourront être cédées pour une raison autre qu'en cas de décès à des personnes autres que les Associés sauf si des Associés détenant au moins trois quarts des parts sociales ont convenu de leur cession lors d'une assemblée générale; (ii) les parts sociales ne pourront être cédées pour une raison autre qu'en cas de décès à des personnes autres que les Associés sauf si des Associés détenant au moins trois quarts des parts sociales détenues par les survivants ont convenu de la cession ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi sur les sociétés commerciales; (iii) la cession de parts sociales est soumise aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les sociétés commerciales. La cession d'une part sociale devra être effectuée par une déclaration écrite de cession inscrite au registre des Associés, une telle déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs appropriés pour agir ainsi. La Société pourra également accepter comme preuve de cession d'autres instruments considérés comme satisfaisants par la Société.

Art. 6. Le capital peut être augmenté ou réduit sur décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, sur décision de l'assemblée générale des associés votant dans les conditions requises pour modifier les présents Statuts, conformément à l'article 22 des présents.

Titre III. Assemblée Générale des Associés

Art. 7. Toute assemblée régulièrement constituée des Associés de la Société représente l'ensemble des Associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider, faire ou ratifier tous les actes qui intéressent les opérations de la Société.

Art. 8. En cas d'associé unique, l'associé unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des associés. Toute résolution prise par l'associé unique peut être prise par écrit.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collégiales indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a des droits de vote proportionnels à sa participation. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 9. Lorsque la Société est constituée de moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être adoptées par une assemblée générale ou par un vote par écrit sur le texte des résolutions à adopter conformément aux termes et conditions prévues dans la Loi sur les sociétés commerciales.

Lorsque la Société est constituée d'une pluralité d'associés, et à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents Statuts, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'à la condition d'être adoptées par des associés

représentant plus de la moitié du capital social. En revanche, les résolutions portant modification des présents Statuts ou décidant de la liquidation de la Société ne peuvent être prises que par une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Toute référence dans ces Statuts aux résolutions de l'assemblée générale des Associés devra être interprétée comme incluant la possibilité de résolutions écrites des Associés, sous réserve que le nombre total des Associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25) dans un tel cas.

Les conditions de majorité applicables pour l'adoption de résolutions par une assemblée des associés s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions par écrit des associés. Les résolutions par écrit des associés seront réputées valablement adoptées dès réception par la Société des copies originales (ou envoyées par facsimilé ou comme pièces jointes à un courriel) des votes des Associés sous les conditions prévues par le présent article, sans tenir compte du vote ou non de l'ensemble des associés.

Art. 10. Dans la mesure où ce serait légalement requis, ou si tel n'est pas le cas, sur décision du conseil de gérance, les assemblées générales annuelles des Associés de la Société se tiendront, conformément aux lois luxembourgeoises, au siège social de la Société à Luxembourg, ou en tout autre lieu au Luxembourg mentionné dans l'avis de convocation à l'assemblée. Ces assemblées générales annuelles peuvent être tenues à l'étranger si, sur avis du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Le conseil de gérance peut convoquer d'autres assemblées des Associés qui se tiendront aux lieux et dates mentionnés dans les avis de convocation respectifs à ces assemblées.

Le quorum et les délais requis par la loi s'appliquent aux avis de convocation et à la tenue des assemblées des Associés de la Société, sauf disposition contraire dans les présents.

L'assemblée générale des Associés sera convoquée par le conseil de gérance, par avis de convocation contenant l'agenda et qui sera publié conformément à la loi.

Le conseil de gérance préparera l'agenda, sauf si l'assemblée a lieu sur requête écrite des Associés tel que prévu par la loi; dans ce cas, le conseil de gérance peut préparer un agenda additionnel.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée des Associés, et s'ils déclarent avoir été informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut avoir lieu sans avis de convocation préalable ou publication.

Les questions abordées lors de l'assemblée des Associés sont limitées aux points contenus dans l'agenda, qui doit contenir tous les points requis par la loi et ceux qui y sont liés, sauf si tous les Associés s'accordent sur un autre agenda. Dans le cas où l'agenda contiendrait la nomination d'un ou de plusieurs gérants ou de l'auditeur, les noms des gérants ou du réviseur éligibles seront insérés dans l'agenda.

Un associé peut être représenté (à toute assemblée des Associés) par une autre personne qui n'a pas à être un associé et qui peut être un gérant. La procuration établie à cet effet peut être écrite ou transmise par câble, facsimilé ou courriel.

Tout associé peut voter via des formulaires de vote tel que prévu dans l'avis de convocation de l'assemblée générale des Associés. Les associés peuvent utiliser uniquement les formulaires de vote fournis par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'agenda de l'assemblée, la proposition soumise à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour toute proposition, trois cases permettant à l'associé de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter sur chaque résolution proposée en cochant la case appropriée. Les formulaires de vote qui ne montrent ni un vote en faveur, ni contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne tiendra compte que des formulaires de vote reçus un (1) jour avant l'assemblée générale des associés à laquelle ils se rapportent et qui sont conformes aux conditions prévues dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent participer à une assemblée générale des associés par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification, et sont réputés être présents pour le calcul des conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques assurant une participation effective à l'assemblée où les délibérations doivent être en ligne sans interruption.

Titre IV. Administration - Conseil de Gérance

Art. 11. La Société est administrée par un conseil de gérance constitué d'au moins trois gérants. Les gérants sont nommés par une résolution des Associés adoptée conformément aux lois luxembourgeoises et aux présents Statuts. Les gérants ne doivent pas nécessairement être Associés de la Société.

Une personne morale peut être membre du conseil de gérance. Dans ce cas, la personne morale doit désigner un représentant permanent agissant en son nom et pour son compte. La révocation par un gérant de son représentant est conditionnée à la nomination concomitante d'un nouveau représentant qui le remplace.

Les gérants sont nommés sur résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, sur résolution de l'assemblée générale des associés, pour une période telle que déterminée par ladite assemblée générale et jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés et prennent leurs fonctions. A l'expiration de son mandat, un gérant peut en demander le renouvellement.

Un gérant peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par la voie d'une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par la voie d'une résolution de l'assemblée générale des associés, adoptée conformément aux lois luxembourgeoises et aux présents Statuts.

Art. 12. Le conseil de gérance désigne un président parmi ses membres. Le conseil de gérance peut aussi désigner un secrétaire, n'ayant pas nécessairement la qualité de gérant, chargé de tenir le procès-verbal des réunions dudit conseil et des assemblées générales des Associés.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président, ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Le président préside les assemblées générales d'associés et les réunions du conseil de gérance mais, en son absence, les associés ou le conseil de gérance peuvent, à la majorité des personnes présentes ou représentées, désigner comme président intérimaire un autre gérant, ou toute personne dans le cadre des assemblées générales d'associés, par votre de la majorité des présents ou représentés.

Le conseil de gérance peut, au besoin, nommer des agents de la Société considérés comme nécessaires à l'exploitation et à la gestion de la Société, et leur déléguer ses pouvoirs. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le conseil de gérance. Les agents de la Société n'ont pas à avoir la qualité de gérants ou d'Associés de la Société. Les agents nommés, sauf stipulation contraire, disposent des pouvoirs et se soumettent aux obligations décidés par le conseil de gérance. Pour toute réunion du conseil de gérance, un avis de convocation écrit, contenant un agenda qui fixe l'ordre du jour de la réunion, est adressé aux gérants au moins quatre (4) jours avant le début de la réunion, sauf cas d'urgence, les circonstances justifiant cette urgence étant alors précisées dans l'avis de convocation. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions individuelles tenues aux lieux et heures prévus par un calendrier préalablement adopté sur résolution du conseil de gérance.

Le conseil de gérance, lors de sa réunion, peut valablement débattre et prendre des décisions sans avoir à se conformer à toutes ou à certaines des exigences et formalités relatives à sa convocation, dès lors que les gérants ont tous renoncé auxdites exigences et formalités de convocation, soit par écrit, facsimilé, courriel ou par tout autre mode de communication susceptible de servir de preuve à une telle renonciation, soit en personne ou par leur représentant dûment autorisé, à l'occasion de la réunion même du conseil de gérance.

Pour toute réunion du conseil de gérance, un gérant peut y désigner un autre gérant (mais non toute autre personne) comme son représentant lors de cette réunion, par écrit, facsimilé, courriel ou par tout autre mode de communication susceptible de servir de preuve à une telle représentation, aux fins d'assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom lors de cette réunion. Un gérant peut agir comme représentant de plusieurs gérants dans le cadre d'une réunion du conseil de gérance, dès lors (sans préjudice des règles de quorum) qu'au moins deux gérants y sont physiquement présents, si la réunion se tient en personne, ou participent en personne à une réunion tenue par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication.

Un gérant ou son représentant peut valablement participer à une réunion du conseil de gérance par l'intermédiation d'un équipement de visioconférence ou de tout autre mode de communication permettant l'identification de chaque gérant participant. Ces moyens de communication doivent avoir les caractéristiques techniques permettant d'assurer une participation effective à la réunion, toutes les personnes y prenant part devant pouvoir s'entendre de manière continue. Toute personne participant de cette façon est considérée comme présente en personne à la réunion, est comprise dans le calcul du quorum et a le droit de prendre part au vote. Sous réserve du droit luxembourgeois, toute affaire traitée de cette façon par les gérants est considérée, aux fins des présents Statuts, comme étant valablement et effectivement traitée dans le cadre d'un conseil de gérance, nonobstant le fait que le nombre de gérants (ou leurs représentants) physiquement présents dans un même lieu soit insuffisant pour satisfaire aux exigences de quorum. Un conseil de gérance tenu de cette façon est considéré comme tenu au siège social de la Société.

Un gérant ne peut agir que dans le cadre des réunions dûment convoquées du conseil de gérance. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la moitié des gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité simple des gérants présents ou représentés. Le président a voix prépondérante en cas de partage des voix.

Les résolutions écrites signées par tous les membres du conseil de gérance sont valables et produisent leurs effets de la même manière que si de telles résolutions avaient été adoptées à l'occasion d'une réunion dûment convoquée et tenue. Les dites signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution, et peuvent être prouvées par lettre, facsimilé, courriel ou tout autre mode de communication permettant de servir de preuve d'un tel vote.

Art. 13. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance doivent être signés par le président ou, en son absence, par le président par intérim qui aura présidé une telle réunion, ou par deux gérants présents lors de la réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, qui peuvent être produits en procédure judiciaire ou par ailleurs, doivent être signés par le président ou le président par intérim de cette réunion ou par deux gérants présents lors de la réunion.

Art. 14. Le conseil de gérance a le pouvoir de prendre toute action nécessaire ou utile pour réaliser l'objet social, à l'exception de celles réservées par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés. Plus spécifiquement, le conseil de gérance a le pouvoir de déterminer la conduite de la Société et celle de la gestion et des affaires de la Société. Les gérants ne peuvent, toutefois, engager la Société par leurs actes individuels, sauf si spécifiquement permis par résolution du conseil de gérance.

Art. 15. Aucun contrat ou autre transaction que la Société et toute autre société ou entreprise pourrait conclure ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou agents de la Société détienne un intérêt personnel

par sa relation avec une telle autre société ou entreprise, ou est gérant, administrateur, collaborateur, agent ou employé d'une telle autre société ou entreprise.

Tout gérant ou agent de la Société qui officie en tant que gérant, administrateur, agent ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société s'engage contractuellement ou en affaires ne doit pas, en raison d'une telle affiliation avec cette autre société ou entreprise, être empêché de délibérer et voter ou d'agir sur toute matière en lien avec un tel contrat ou affaire.

Tout gérant ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance et qui serait en conflit avec l'intérêt de la Société, doit en informer le conseil de gérance et inclure sa déclaration dans le procès-verbal de l'assemblée. Il ne peut pas prendre part aux délibérations en lien avec cette transaction. A la prochaine assemblée générale des Associés, et avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial devra être effectué sur toute transaction dans laquelle un des gérants aurait pu avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société. Ceci ne s'applique pas dans le cas où les décisions du conseil de gérance concerneraient les opérations actuelles effectuées dans des conditions normales.

Art. 16. La Société est engagée par les signatures conjointes de deux gérants de la Société, ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 17. Si la Société peut indemniser, dans les limites de la loi, un gérant ou un agent et ses héritiers ou ayants droits, exécuteurs testamentaires et curateurs, pour les dépenses raisonnablement encourues par celui-ci en lien avec toute action, demande ou procédure à laquelle il serait partie en raison du fait qu'il est ou a été gérant ou agent de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dont la Société est associée ou créancière et à l'égard de laquelle il n'a aucun droit à être indemnisé, à l'exception des dépenses liées à des affaires pour lesquelles il sera finalement jugé, à l'issue de l'action, de la demande ou de la procédure, coupable de fraude, négligence ou de méconduite, ou en violation de son devoir de gérant; en cas de règlement à l'amiable, l'indemnisation n'est prévue qu'en ce qui concerne les affaires couvertes par le règlement pour lesquelles la Société est avisée par avocat du fait que la personne à indemniser n'a pas commis de fraude, négligence ou méconduite ou n'a pas violé son devoir de gérant ou d'agent. Le droit à indemnisation mentionné ci-dessus n'exclut pas les autres droits qui pourraient lui être ouverts.

Titre V. Comptabilité - Distributions

Art. 18. Le contrôle des documents financiers annuels de la Société peut être confié à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Le(s) réviseur(s) d'entreprises est/sont élu(s) par une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, par une décision de l'assemblée générale des associés pour une période qui expire lors de la prochaine assemblée générale des associés, à l'occasion de laquelle son/leurs successeur(s) est/sont nommé(s).

Art. 19. L'exercice comptable de la Société commence le premier jour de janvier et se termine le trente-et-unième jour de décembre de chaque année.

Art. 20. Sur le bénéfice net annuel de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la formation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que la réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital de la Société comme prévu à l'article 5 des présents ou à un pourcentage accru ou réduit conformément à l'article 6 des présents.

L'assemblée générale des Associés, sur recommandation du conseil de gérance, décide chaque année de l'allocation à donner au solde du bénéfice net et peut périodiquement déclarer des dividendes ou ordonner au conseil de gérance de le faire.

Le conseil de gérance peut, dans le respect des conditions légales, décider le paiement d'acomptes sur dividendes.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est opérée par un ou plusieurs liquidateurs. Les liquidateurs peuvent être des personnes physiques ou des entités légales et sont nommés par l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, par l'assemblée des associés qui décide de cette liquidation et qui détermine leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Titre VII. Modification des Statuts

Art. 22. Les présents Statuts peuvent être modifiés par décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, par une décision de l'assemblée générale des associés, dans le respect des conditions de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts et les lois luxembourgeoises.

Titre VIII. Loi Applicable

Art. 23. Toutes les matières non régies par les présents Statuts sont déterminées conformément à la Loi sur les sociétés commerciales et, dans la mesure où elle est applicable, la Loi FIS.

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable de la Société commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été entièrement payées en espèces par le souscripteur de sorte qu'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est désormais disponible pour la Société, tel que confirmé par écrit au notaire soussigné.

Souscripteur	Capital souscrit et payé	Nombre de parts sociales
TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT	(EUR 12.500,-)	125

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sur les sociétés commerciales et certifie qu'elles ont été remplies.

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé désigné ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit et payé et se considérant comme valable convoqué, a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire de la Société qui a pris les résolutions suivantes:

1. De fixer le nombre de gérants à trois (3) et de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Mirko DIETZ, né le 20 octobre 1974 à Goeppingen, Allemagne, résidant professionnellement au 15, rue Jean-Pierre Basseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M Bruno de PAMPELONNE, né le 15 septembre 1958 à Paris, France, résidant professionnellement au 32, rue de Monceau, 75008 Paris, France; et

- M Jean-Eric VIMONT, né le 25 juin 1964 à Neuilly-sur-Seine, France, résidant professionnellement au 6, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, sont estimés à approximativement la somme de mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare ici qu'à la demande de la personne susnommée, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande de la même personne comparante et en cas de divergence entre les textes en anglais et en français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture faite, la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec Nous le notaire le présent acte original.

Signé: F. PELÉ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12136. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014143111/585.

(140162275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2014.

Harmony Multi-Manager Funds SIF-SICAV, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 162.046.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2013 et la distribution du dividende relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Référence de publication: 2014100025/12.

(140119646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Naja Investment S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 20.475.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 25 septembre 2014 à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire aux comptes,
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturant au 31 mars 2014 et affectation du résultat,
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014139329/506/16.

SEB Optimus II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 82.410.

The Extraordinary General Meeting of Shareholders of 26 August 2014 could not be validly held as the required quorum of 50% of the share capital was not reached. You are therefore reconvened to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company (the "Meeting") which will be held in front of a Luxembourg notary on 1 October 2014 at 14:00 p.m. (Luxembourg time) at the registered office of the Company. At the Meeting you will be asked to consider, deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

1. Change of "Art. 9. Restrictions on ownership" of the Company's articles of incorporation (the "Articles") in order to ensure that the Company may prevent the ownership of shares by any "US Person" as defined in the Articles
2. Change of "Art. 3. Object" which shall henceforth read as follows:
The main object of the Company is to invest the funds available to it in units of collective investment undertakings, in securities and other assets permitted by law. These investments are done with the aim of spreading investment risks and affording the shareholders the result of the management of the Company's assets.
The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law of 2010 and by the Law of 2013."
3. Full restatement of the Articles, effective as of 22 July 2014, in light of the requirements under the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers

Quorum and majority

No quorum is required for this Meeting and the resolutions to amend the articles of incorporation of the Company will be passed by an affirmative vote of two-thirds of the votes cast at the Meeting.

Voting arrangements

In case you are not able to attend this Meeting in person please return a proxy form duly completed, dated and signed no later than 30 September 2014 (COB) to the following email address: sebluxlegalfunds@sebgrouplu and send the original to:

SEB Asset Management S.A.
SEB Optimus II - EGM AIFMD
P.O. Box 2053
L-1020 Luxembourg

Copies of the draft updated articles of incorporation and proxy form

Copies of the draft updated articles of incorporation of the Company as well as the proxy form may be obtained on request, free of charge, from the registered office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014136450/755/38.

Alliance Santé Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 51.280.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014101860/10.

(140123110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

ING (L) Protected, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 82.219.

Le bilan au 31 mars 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Référence de publication: 2014100051/12.

(140119426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Sefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 140.189.

Les actionnaires de la Société sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

(l'Assemblée) qui se tiendra le 24 septembre 2014 à 12.30 heures devant Monsieur le Notaire Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, au siège social de la Société, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du projet commun de fusion (le Projet de Fusion) en relation avec la fusion par absorption (la Fusion) de la Société, en qualité de société absorbée (la Société Absorbée) par la Société Financière Immobilière S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 32.703, en qualité de société absorbante (la Société Absorbante ensemble avec la Société Absorbée les Sociétés Fusionnantes);
2. Décision de procéder à la Fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante;
3. Décharge conférée au conseil d'administration ainsi qu'au commissaire aux comptes de la Société;
4. Conservation des documents sociaux et délégation de pouvoirs;
5. Divers.

L'Assemblée délibérera valablement que si la moitié du capital est représentée à l'Assemblée. Les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers au moins des voix exprimées.

Les actionnaires sont invités à prendre connaissance au siège social de la Société des documents prescrits en vertu de l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales dans le mois qui précède la date de l'Assemblée.

Les actionnaires qui ne pourront pas assister personnellement à l'Assemblée sont invités à envoyer une procuration dûment remplie au siège social de la Société au plus tard le 23 septembre 2014. Les procurations seront envoyées aux actionnaires de même qu'une copie de la présente convocation et pourront également être obtenues sur demande au siège social de la Société.

Pour le Conseil d'administration

Jean FELL / Christine SCHWEITZER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014121124/32.

NCP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 126.023.

—
EXTRAIT

- En date du 26 avril 2013, TAGGIA LXXXIX - Consultadoria e Participações Unipessoa Lda, associé de la Société, a transféré la totalité de ses 100 parts sociales à Diciotto Ventures Limited, ayant son siège social au 36 Hope Street, Douglas, IM1 1AR Isle of Man et enregistrée au Registrar of Companies sous le numéro 119037C.

- En date du 27 juin 2013, Trivandrum Limited, associé de la Société, a transféré la totalité de ses 100 parts sociales à Kristiaan Gommeren, demeurant à Orteliuskaai 2 bus 9, 2000, Antwerpen, Belgium. né le 30 avril 1962 à Wilrijk, Belgium,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103391/16.

(140121967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

BNP Paribas Fortis Funding, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 24.784.

In accordance with the article 85 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies, the bondholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING HELD EXTRAORDINARILY

which will be held on *September 25, 2014* at 11.00 a.m. at Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Resignation of Mr. Pietro LONGO as director and discharge.
2. Appointment of Mr. Harald THUL, company director, born in Bonn-Beuel (Germany), on March 13, 1972 residing professionally at L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2017.
3. Authorization to Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. to electronically file with the Luxembourg Trade and Companies Register in the name and on behalf of the company the excerpt in connection with the above mentioned replacement.

The board of directors.

Référence de publication: 2014137590/29/19.

ING (L) II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 60.411.

Par le présent avis, les actionnaires sont conviés à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

de ING (L) II, qui se tiendra dans les locaux de ING Investment Management Luxembourg au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, le *25 septembre 2014* à 11h00, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes au 30 juin 2014
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux administrateurs
5. Nominations statutaires (démission(s) et/ou nomination(s))

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'assemblée.

Le Conseil d'Administration de ING (L) II.

Référence de publication: 2014138722/755/19.

Lar Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 65.083.

En date du 31 mai 2013 j'ai démissionné de ma fonction d'administrateur de la société LAR INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social au 26-28 Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg, RCSL B 65083.

Pour extrait conforme
Monsieur CRISTIAN CORDELLA
26/28 rives de Clausen
L-2165 Luxembourg

Référence de publication: 2014103299/13.

(140121466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

SEB JINIFE Global Equity Fund 11 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 133.427.

The Extraordinary General Meeting of Shareholders of 26 August 2014 could not be validly held as the required quorum of 50% of the share capital was not fulfilled. You are therefore reconvened to the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company (the "Meeting") which will be held in front of a Luxembourg notary on 1 October 2014 at 14:15 p.m. (Luxembourg time) at the registered office of the Company. At the Meeting you will be asked to consider, deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

1. Change of "Art. 8 Restrictions on ownership" of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") in order to ensure that the Company may prevent the ownership of shares by any "US Person" as defined in the Articles.
2. Change of "Art. 4 Object of the Company" of the Articles which shall henceforth read as follows:
"The sole purpose of the Company is to achieve the highest possible income whilst at the same time observing a balanced degree of risk. While doing so, the Company pursues long-term investment objectives. The investment policy principles are set out in Article 20 of these Articles of Association.
The Company may take any action and execute any transactions that it deems necessary for the fulfilment and development of this purpose, in the broadest sense, in accordance with the Law of 2007 and the Law of 2013."
3. Change of the base language of the Articles from German to English.
4. Full restatement of the Articles, effective as of 22 July 2014, in light of the requirements of the law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers.

Quorum and majority

No quorum is required for this Meeting and the resolutions to amend the articles of incorporation of the Company will be passed by an affirmative vote of two-thirds of the votes cast at the Meeting.

Voting arrangements

In case you are not able to attend this Meeting in person please return a proxy form duly completed, dated and signed no later than 30 September 2014 (COB) to the following email address: sebluxlegalfunds@sebgroup.lu and send the original to:

SEB Asset Management S.A.
SEB JINIFE Global Equity Fund 11 - SICAV-FIS - EGM AIFMD
P.O. Box 2053
L-1020 Luxembourg

Copies of the draft updated articles of incorporation and proxy form

Copies of the draft updated articles of incorporation of the Company as well as the proxy form may be obtained on request, free of charge, from the registered office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014136451/755/41.

Layetana Development Partners 1 - LUX, GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 4 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103293/10.

(140122102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Société Financière Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 32.703.

Les actionnaires de la Société sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

(l'Assemblée) qui se tiendra le 24 septembre 2014 à 12.30 heures devant Monsieur le Notaire Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, au siège social de la Société, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du projet commun de fusion (le Projet de Fusion) en relation avec la fusion par absorption (la Fusion) de la société SEFIN S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.189, en qualité de société absorbée (la Société Absorbée) par la Société en qualité de société absorbante (la Société Absorbante ensemble avec la Société Absorbée les Sociétés Fusionnantes);
2. Augmentation consécutive du capital social de la Société d'un montant de trois cent quarante mille quatre cent quatre-vingt-sept euros et sept centimes d'euro (EUR 340.487,07) pour le porter de son montant actuel de huit cent soixante-cinq mille euros (EUR 865.000,-) au montant de un million deux cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-sept euros et sept centimes d'euro (EUR 1.205.487,07) par l'émission de vingt-neuf mille cinq cent vingt-deux (29.522) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale avec une prime de fusion globale de quatre-vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-un euros et trente centimes d'euro (EUR 88.281,30) en contrepartie du transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante;
3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, lequel aura dorénavant le contenu suivant:
" **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-sept euros et sept centimes d'euro (1.205.487,07 EUR) représenté par cent quatre mille cinq cent vingt-deux (104.522) actions sans désignation de valeur nominale.";
4. Décision de procéder à la Fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante;
5. Décharge conférée au conseil d'administration de la Société ainsi qu'au réviseur aux apports désigné dans le cadre de l'augmentation de capital;
6. Divers.

L'Assemblée délibérera valablement que si la moitié du capital est représentée à l'Assemblée. Les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers au moins des voix exprimées.

Les actionnaires sont invités à prendre connaissance au siège social de la Société des documents prescrits en vertu de l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales dans le mois qui précède la date de l'Assemblée.

Les actionnaires qui ne pourront pas assister personnellement à l'Assemblée sont invités à envoyer une procuration dûment remplie au siège social de la Société au plus tard le 23 septembre 2014. Les procurations seront envoyées aux actionnaires de même qu'une copie de la présente convocation et pourront également être obtenues sur demande au siège social de la Société.

Pour le Conseil d'administration

Claude CRAUSER / Denis BOSJE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014121111/44.

Hundred S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 165.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/07/2014.
TMF Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2014100021/12.

(140119478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Fertitrust S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 11.025.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 30 juin 2014

1. Monsieur Nicolas NIZET a été reconduit dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

2. La société à responsabilité limitée Deloitte Audit a été reconduite dans son mandat de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.
Pour extrait sincère et conforme
Pour FERTITRUST S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014105726/16.

(140126739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

LuxiPrivilège, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 46.388.

Le liquidateur de la Société invite les actionnaires de la Société à participer à une :

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au 49, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, le 26 septembre 2014 à 15 heures. Les actionnaires voudront bien prendre connaissance de l'ordre du jour de cette assemblée, qui est le suivant:

Ordre du jour:

1. Prise de connaissance et approbation du rapport annuel et rapport du réviseur pour la période comptable s'écoulant entre le 1^{er} octobre 2013 et le 28 juillet 2014;
2. Approbation des états financiers couvrant la période comptable s'écoulant entre le 1^{er} octobre 2013 et le 28 juillet 2014;
3. Décharge aux administrateurs;
4. Prise de connaissance et approbation du rapport du liquidateur;
5. Prise de connaissance et approbation du rapport du réviseur sur la liquidation;
6. Approbation des comptes de la liquidation et décision de distribuer le boni de liquidation aux actionnaires du fonds, tel que proposé par le liquidateur;
7. Instruction à la banque dépositaire d'effectuer le paiement des factures et sommes qui n'a pu être effectué avant la clôture de la liquidation;
8. Procédure de dépôt des fonds non distribués ainsi que ceux dont il n'a pas été possible de distribuer aux créanciers et/ou aux actionnaires;
9. Décharge au réviseur et au liquidateur;
10. Fixation du lieu où seront conservés les documents sociaux et les comptes de la Société pendant cinq ans à compter de la clôture de la liquidation;
11. Clôture de la liquidation;
12. Délégation de pouvoirs;
13. Divers.

Les actionnaires désirant assister à cette assemblée générale extraordinaire sont invités à déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée au guichet de State Street Bank Luxembourg SA à l'adresse suivante:

State Street Bank Luxembourg SA
49, avenue JF Kennedy
L-1855 Luxembourg

Les actionnaires souhaitant être représentés lors de cette assemblée pourront obtenir le formulaire de procuration auprès du même organisme et devront renvoyer ce formulaire complété le 24 septembre 2014 au plus tard par fax à l'attention de Mme Louise Chiappalone-Domiciliary Department auprès de State Street Bank Luxembourg S.A., au numéro (352) 46 40 10 413 et/ou par email à l'adresse: Luxembourg-domiciliarygroup@statestreet.com.

Cette assemblée générale extraordinaire se tiendra quel que soit le nombre d'actionnaires présents ou représentés. Les décisions seront approuvées au suffrage de la majorité simple des actions présentes ou représentées.

Le rapport du liquidateur ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes de liquidation seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société dix jours avant la tenue de l'assemblée.

Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Pour le liquidateur de la Société, Deynecourt, société à responsabilité limitée inscrite au Barreau de Luxembourg
représentée par M^e Philippe-Fitzpatrick Onimus

Référence de publication: 2014138721/755/46.

Kamoulox Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 139.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KAMOULOX INVESTMENTS S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014102277/11.

(140123345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Vates, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 167.548.

Die Aktionäre der Vates (die „Gesellschaft“) werden hiermit zur

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, welche am 25. September 2014 um 15:00 Uhr in den Geschäftsräumen des Notariats Helinckx, 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg nach 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach mit Wirkung zum 01. November 2014.
2. Anpassung der Satzung an die Dokumente der Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A. und dementsprechende Neufassung mit Wirkung zum 01. November 2014.
3. Im Rahmen der Neufassung der Satzung soll der Gesellschaftszweck mit Wirkung zum 01. November 2014 folgenden Wortlaut erhalten:
Artikel 4 - Gesellschaftszweck
Der ausschließliche Zweck der Gesellschaft ist, die beschafften Mittel in Wertpapiere und andere zulässige Finanzanlagen im Sinne von Teil I des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 nach dem Grundsatz der Risikostreuung anzulegen und den Aktionären die Ergebnisse der Vermögensverwaltung zukommen zu lassen.
Die Gesellschaft kann jegliche Maßnahme ergreifen und Transaktion ausführen, welche sie für die Erfüllung und Ausführung dieses Gesellschaftszweckes für nützlich erachtet, und zwar im weitestmöglichen Rahmen gemäß Teil I des Gesetzes vom 17. Dezember 2010.
4. Verlegung des Geschäftsjahresendes (Artikel 25 der Satzung) auf den 31. Oktober jeden Jahres, d.h. das Rechnungsjahr beginnt am 1. November und endet am 31. Oktober, sowie entsprechende Verlegung der jährlichen Generalversammlung auf den letzten Mittwoch im Februar eines jeden Jahres (Artikel 22 der Satzung).
5. Hinzuwahl von Herrn Christoph Kraiker als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft mit Wirkung zum 01. November 2014 vorbehaltlich der Genehmigung durch die Commission de Surveillance du Secteur Financier.
6. Sonstiges.

Der Entwurf der neugefassten Satzung ist am Sitz der Gesellschaft für die Aktionäre der Gesellschaft kostenfrei erhältlich.

Beschlüsse auf die Punkte der Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung, verlangen ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50% des Gesellschaftskapitals sowie eine 2/3-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien.

Sofern das erforderliche Anwesenheitsquorum dieser Außerordentlichen Generalversammlung nicht erfüllt wird, wird eine zweite Außerordentliche Generalversammlung einberufen. Diese wird, gleich welcher Anteil des Gesellschaftskapitals vertreten ist, Beschlüsse zur Tagesordnung mit 2/3-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien treffen können.

Teilnahme- und abstimmungsberechtigt sind alle Aktionäre, die dem Verwaltungsrat der Gesellschaft oder der Verwaltungsgesellschaft Alceda Fund Management S.A., 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, per Post oder per Fax +352 248 329 444 bis spätestens 19. September 2014 eine Bestätigung ihres Depots vorlegen können, aus der die Anzahl der Aktien im Besitz des Aktionärs hervorgeht, einschließlich der Bestätigung, dass die Aktien bis zum Tag nach der Versammlung gesperrt sind.

Alle Aktionäre, die zur Teilnahme und Abstimmung auf der Versammlung befugt sind, dürfen einen Stellvertreter ernennen, der in ihrem Namen abstimmt. Das Vollmachtsformular ist dann gültig, wenn es formell rechtmäßig ausgefüllt wurde und eigenhändig vom ernennenden Aktionär, oder von dessen Bevollmächtigten unterzeichnet wird und bis spätestens zum Geschäftsschluss des 19. September 2014 bei dem Verwaltungsrat der Gesellschaft oder bei der Verwaltungsgesellschaft Alceda Fund Management S.A., per Post oder per Fax +352 248 329 444 eingegangen ist.

Für die Anforderung entsprechender Vertretungsvollmachten oder bei Fragen im Zusammenhang mit der Teilnahme an der Versammlung wenden Sie sich bitte an corporate@alceda.lu.

Senningerberg, im September 2014.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2014138723/1565/53.

GER LOG 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014099986/9.

(140119898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Dreieck, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 103.076.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 juin 2014 que la durée du mandat de gérant de Monsieur Keith O'Donnell, né le 12 janvier 1968 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, a été modifié, en ce sens que son mandat est à ce jour indéterminé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 juillet 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014103035/20.

(140122085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Gate Consortium Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 123.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102153/10.

(140123517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Hameur S.C.A, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2412 Howald, 40, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 57.360.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102200/10.

(140123278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Impex Overseas Trading Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 29.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014100048/11.

(140119333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

GI-Gasification International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 98.436.

Extract of the resolution taken by the board of Directors on July 14th, 2014

- Decision to transfer, with effect on July 14th, 2014, the registered office of GI-GASIFICATION INTERNATIONAL (Luxembourg) S.A. from L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch to L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

Made on July 14th, 2014.

Certified true and conform

GI-GASIFICATION INTERNATIONAL (Luxembourg) S.A.

The Board of Directors

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 14 juillet 2014

- Décision de transférer, avec effet au 14 juillet 2014, le siège social de GI-GASIFICATION INTERNATIONAL (Luxembourg) S.A. du L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch au L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

Fait le 14 juillet 2014.

Certifié sincère et conforme

GI-GASIFICATION INTERNATIONAL (Luxembourg) S.A.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014102173/21.

(140122873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Fidicor II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 140.416.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDICOR II S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2014102137/12.

(140122823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

MB Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 86, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 107.181.

- Constituée suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 1^{er} avril 2005, publié au Mémorial, recueil Spécial C n° 793 du 8 août 2005.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 2 juin 2014, que la décision suivante a été prise:

- Monsieur Lionel CAPIAUX, né le 03.09.1969 et demeurant professionnellement 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg est nommé administrateur en date du 2 juin 2014 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2016, en remplacement de Madame Benedetta MUZI, démissionnaire.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.
Pour la société MB LUX S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2014104278/17.

(140124976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Hydro Energy 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.160.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 160.998.

EXTRAIT

Par contrat de cession de parts sociales du 10 juillet 2014, l'associé de la Société, HgCapital Renewables (Nominees) Limited, a transféré les parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

- 316,000 parts sociales ordinaires de catégorie A
- 316,000 parts sociales ordinaires de catégorie B
- 316, 000 parts sociales ordinaires de catégorie C
- 316,000 parts sociales ordinaires de catégorie D
- 316,000 parts sociales ordinaires de catégorie E
- 316,000 parts sociales ordinaires de catégorie F
- 316,000 parts sociales ordinaires de catégorie G
- 316, 000 parts sociales ordinaires de catégorie H
- 316,000 parts sociales ordinaires de catégorie I
- 316,000 parts sociales ordinaires de catégorie J

à HgCapital RPP2 Nominees Limited, une société ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni et immatriculée sous le numéro 9092946.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014102198/25.

(140123390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Lux-Tank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 46.576.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentliche Versammlung vom 17/07/2014

1. Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern, des delegierter des Verwaltungsrats und des Abschlußprüfers werden bis zur Hauptversammlung des Jahres 2018 verlängert.

VERWALTUNGSRAT

- Frau Monique MALLER, mit Berufsanschrift in L-2763 Luxembourg, rue Ste Zithe 12
- Herr André MEDER, mit Berufsanschrift in L-2763 Luxembourg, rue Ste Zithe 12
- Herr Erich HENNE, delegierter des Verwaltungsrats, L-6636 Wasserbillig, rue de Merttert, 62

PRUEFUNGSKOMMISSAR

- LUX-FIDUCIAIRE Consulting SARL, 12, rue Ste Zithe L-2763 LUXEMBOURG

Référence de publication: 2014104239/16.

(140124855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

L1 Energy Holdings GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 185.521.

—
EXTRAIT

En date du 15 juillet 2014, L1 Energy Investments L.P., a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société à Letterone Corporate Partner S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 181.081.

Suite à ce transfert, Letterone Corporate Partner S.à r.l., est l'associé unique de la Société détenant la totalité de 2,000,000 parts sociales dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014104244/17.

(140124166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Mondi Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.017.050,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 58.463.

—
Par résolutions signées en date du 16 juin 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des gérants suivants:

- Franck Doineau, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Anthony Richard Attwood, avec adresse au 96, rue Principale, L-6990 Rameldange
- Yannick Poos, avec adresse au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- James Paterson, avec adresse au Aviator Park, Station Road, KT15 2PG Addlestone, Surrey, Royaume-Uni

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de Deloitte Audit avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

Référence de publication: 2014104260/21.

(140124557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Silcart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 104.777.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eddy Perrier
Liquidateur

Référence de publication: 2014101590/11.

(140120528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

Siltarc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 104.778.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eddy Perrier
Liquidateur

Référence de publication: 2014101591/11.

(140120527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2014.

L1 Energy Sub-Holdings S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 188.677.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat social sous seing privé en date du 15 juillet 2014 que la société en commandite spéciale L1 Energy Sub-Holdings S.C.Sp (la «Société») a été constituée le 15 juillet 2014 pour une durée illimitée.

L'associé-commandité de la Société est L1 Energy Holdings GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B185521 et ayant son siège sociale au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

La Société est gérée par son associé-commandité.

La Société a son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg. L'objet de la Société est le suivant:

«3.1. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou par toute autre manière ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créances ou autres valeurs mobilières de toute espèce et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

3.2. La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créances.

3.3. D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par voie de prêts, d'avances, de garanties, de valeurs mobilières, ou autrement) à toute société ou entreprise dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

3.4. Finalement, la Société peut effectuer toutes opérations liées directement ou indirectement liées, à la réalisation de son objet.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Pour la Société

L1 Energy Holdings GP S.à r.l.

Agissant par son associé-commandité gérant / Associé-commandité

Référence de publication: 2014104245/32.

(140124357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

C.O.F.I.C. (Commercial and Financial Company), Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 29.362.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014103841/10.

(140124155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Brill Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 101.850.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014103835/10.

(140124148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Brilli Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 38, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 143.004.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014103836/10.

(140124149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

C.R.S.M., Société Anonyme.

Siège social: L-3896 Foetz, 4, Biirkewee.

R.C.S. Luxembourg B 53.210.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 février 2013

En date du 27 février 2013, les actionnaires de la société susvisée ont décidé à l'unanimité de mettre un terme au mandat du commissaire aux comptes de la société:

- LG Management S.à r.l., ayant son siège social à L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland (RCS Luxembourg B 156.639) et ce, à compter du 27 février 2013.

Les actionnaires décident à l'unanimité de nommer au poste du commissaire aux comptes de la société:

- FISCOGEST S.AR.L., ayant son siège social à L-4940 Bascharage, 121-127, avenue de Luxembourg (RCS Luxembourg B 129.532).

Son mandat prend effet au 27 février 2013 et arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

En plus, les actionnaires déclarent accepter la démission de Madame Patrice SCHMITZ comme administrateur de la société et déclarent nommer, en remplacement de celle-ci, Madame Mariette CONTER, employée privée, née le 23 octobre 1954 à Grevenmacher et demeurant à F-57390 Audin-le-Tiche, 32, rue Francois, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.

L'administrateur nouvellement nommée déclare accepter son mandat.

Pour extrait conforme
Foetz, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2014103843/24.

(140124473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

International Holding and Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.
R.C.S. Luxembourg B 155.608.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014100058/10.

(140119719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

ICARE Expertise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 137.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014100046/11.

(140118854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Invenergy Poland Renewables S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 134.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Invenergy Poland Renewables S.à r.l

Mandataire

Référence de publication: 2014100060/11.

(140119148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

C.R.S.M., Société Anonyme.

Siège social: L-3896 Foetz, 4, Biirkewee.
R.C.S. Luxembourg B 53.210.

Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle du 17 mai 2013

Les actionnaires, réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social en date du 17 mai 2013 et constatant que les mandats des administrateurs et administrateur-délégué sont arrivés à échéance, déclarent nommer, jusqu'à l'issue de L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'année 2019, les administrateurs et administrateurs-délégués suivants:

- Monsieur Raymond Schmitz, administrateur de société, né le 26 mars 1945 à Rodange et demeurant à L-3896 Foetz, 4, Biirkewee;
- Madame Christiane Schmitz - Mond, administrateur de société, née le 02 février 1955 à Esch-sur-Alzette et demeurant à L-3896 Foetz, 4, Biirkewee;

Sont nommés administrateurs-délégués de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'année 2019:

- Monsieur Raymond Schmitz, susvisé.
- Madame Christiane Schmitz - Mond, susvisée.

Les administrateurs et administrateurs-délégués nouvellement nommés déclarent accepter leurs mandats.

Pour extrait conforme

Foetz, le 17 mai 2013.

Référence de publication: 2014103842/22.

(140124473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Blue Skies S.a.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 79.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014101928/9.

(140123531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Bouvier, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 155.907.

Extrait de la décision de l'associé unique du 23 avril 2014

Il résulte de la décision de l'associé unique que le siège social de la société est transféré du S, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg au 82 Boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014101931/11.

(140123279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Centuria Real Estate Asset Management International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 96.465.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg extraordinairement en date du 30 juin 2014

L'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée générale a décidé d'accepter la nomination de:

* Monsieur Benoît Vernerey, né le 9 avril 1980, à Paris (16e), ayant son adresse professionnelle au 92, Avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris, en qualité d'Administrateur avec effet au 30 juin 2014;

- par ailleurs l'assemblée générale a décidé de réélire:

* Monsieur Emmanuel Limido, né le 5 janvier 1959 à Paris, ayant son adresse au Sheikh Zayed Road, Shangri La Résidence 5018, Dubaï (Emirats Arabes Unis), en qualité d'Administrateur et de Président;

* Monsieur Alain Pacaud, né le 16 août 1946 à Gouvieux (France) ayant son adresse professionnelle au 92, Avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris, en qualité d'Administrateur;

* Monsieur Cédric Bauer, né le 7 novembre 1973 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle au 15, Rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, en qualité d'Administrateur et d'Administrateur-délégué;

* Monsieur Thierry Grosjean, né le 3 août 1975 à Metz, ayant son adresse professionnelle au 15, Rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, en qualité d'Administrateur;

* Madame Claudia Schweich, née le 1^{er} août 1979 à Arlon, ayant son adresse professionnelle au 15, Rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, en qualité d'Administrateur;

* Monsieur Jean-Noël Lequeue, né le 18 décembre 1946 à Lincent (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en qualité d'Administrateur et d'Administrateur-délégué;

* Kohnen & Associés S.à.r.l., ayant son siège social 62, avenue de la liberté L-1930 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114.190, en qualité de Commissaire aux comptes.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2014.

Pour Centuria Real Estate Asset Management International S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014101953/34.

(140122793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Luxembourg Management Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 81.329.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014100161/9.

(140119468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

M.I.3. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 163.536.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014100171/10.

(140118418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Luxpicard, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 24, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 134.991.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 juin 2014

Il a été décidé de:

De transférer le siège social à partir du 16 juin 2014 au numéro 24 Bohey, L-9647 Doncols

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014100166/11.

(140119781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Crystal Onyx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.171.575,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.346.

En date du 25 juin 2014, l'associé Everstream Energy Capital Management LLC, avec siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, New Castel County, Delaware, États-Unis, a transféré 3 747 543 parts sociales de la manière suivante:

- 1 668 630 parts sociales à Everstream Energy Capital Management Co Holdings LLC, avec siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, New Castle County, Delaware, qui les acquiert;
- 1 877 209 parts sociales à Pagino BVBA, avec siège social au 36, Gustaaf Vanden Meerchestraat, 9000 Gent, Belgique, qui les acquiert;
- 201 704 parts sociales à SouthEast Asia Renewable Energy Solutions Ltd, avec siège social au 99, Des Vœux Road Central, Dah Sing Life Building, 11^{ème} étage, Hong Kong, Japon, qui les acquiert;

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- Everstream Capital Management LLC, précité, avec 417 157 parts sociales;
- Everstream Energy Capital Management Co Holdings LLC, précité, avec 1 668 630 parts sociales;
- SouthEast Asia Renewable Solutions Ltd, précité, avec 208 579 parts sociales;
- Pagino BVBA, précité, avec 1 877 209 parts sociales;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014101972/24.

(140123638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

BRE/Eszen I Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 96.576.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014103832/9.

(140123973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Centre d'Echelles et de Matériel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3385 Noertzange, 13, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 55.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014103872/10.

(140123886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Brodalla Peter GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6477 Echternach, 4, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 104.296.

L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 4, rue des Bons-Malades L-6462 Echternach au 4, Rue des Remparts L-6477 Echternach.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103837/10.

(140124534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

ColMabuLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 161.580.

Il résulte de deux contrats de cession intervenus en date du 7 juillet 2014 que la société EIFFAGE CONSTRUCTION SAS, société par actions simplifiée de droit français, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le N° 552 000 762 a cédé à ses deux co-associés:

- La société Colyzeo S.à r.l., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le n° B 102562, 26.667 parts sociales de la Société ColMabulux S.à r.l..

- Et à la société C7 Massylux S.à r.l., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le n° B 112874, 13.333 parts sociales de la Société ColMabulux S.à r.l..

En conséquence, les 100.000 parts sociales composant le capital social de la Société ColMabulux S.à r.l., d'une valeur nominale d'un Euro, seront désormais détenues comme suit:

Désignation de(s) Associé(s)	Nombre de parts
Colyzeo S.à r.l.	67.000
C7 Massylux S.à r.l.	33.000
TOTAL	100.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

P/0 Le Gérant

Référence de publication: 2014103855/25.

(140124616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

SHCO 85 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.420.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the third day of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mrs. Claudia Rouckert, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of "SHCO 85 S.à r.l." a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in the city of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and fourteen.

Subscription and payment.

The 12,500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l..

prenamed: 12,500 (twelve thousand five hundred) shares

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs.

The parties estimate the value of formation expenses at approximately EUR 1,300.-.

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.336.

2) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trois juillet.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123

ici représentée par Mme. Claudia Rouckert, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «SHCO 85 S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quatorze.

Souscription et libération.

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales

Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 1.300,-.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9396. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014099446/253.

(140118145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2014.

GER LOG 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014099987/9.

(140119897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Green Bear S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 114.689.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2014

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé de la société Mazars Luxembourg S.A. pour l'exercice comptable s'achevant au 31 décembre 2014 conformément à l'article 11 alinéa 2 des statuts de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014102183/12.

(140122862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Luxhyconfort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 188.795.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze,

Le neuf juillet,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1) Monsieur Laurent ANDRÈS, employé privé, né à Lyon (France) le 8 décembre 1970, demeurant à F-38230 Charvieu-Chavagneux (France), 17, rue du Lac;

2) Madame Christiane Madeleine SAVIOTE, employée, née à Lyon (France) le 13 mai 1946, demeurant à F-69740 Genas (France), 16, rue de Rupetit;

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «LUXHYCONFORT S.A.»

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Windhof.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers toutes opérations généralement quelconques se rapportant au négoce et à l'import-export de produits d'hygiène, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.

La Société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- €), représenté par trois mille cent (3100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- €) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont élus par l'assemblée des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopieur, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la Société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne ou personnes à qui de tels pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

En cas de désignation d'un administrateur délégué à la gestion journalière, la Société sera exclusivement liée par la seule signature de cette personne.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

En cas d'administrateur unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. Ils peuvent être réélus.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 30 mars à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra le 30 mars 2015.
3. Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés, présent ou représentés comme il est dit ci-avant, déclarent souscrire les actions comme suit:

Les trois mille cent actions (3100) ont été souscrites comme suit par:

1. Monsieur Laurent ANDRÈS, prénommé,	1240 actions
2. Madame Christiane Madeleine SAVIOTE, prénommée,	<u>1860 actions</u>
Total:	3100 actions

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750.-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatations

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ mille trois cents euros (1.300.-€).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, présent ou représentés comme il est dit ci-avant, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020:

1. Monsieur Raymond ANDRÈS, employé, né à Lyon (France) le 3 mai 1942, demeurant à F-69740 Genas (France), 16, rue de Rupetit;
2. Madame Christiane Madeleine SAVIOTE, employée, née à Lyon (France) le 13 mai 1946, demeurant à F-69740 Genas (France), 16, rue de Rupetit;
3. Monsieur Laurent ANDRÈS, employé privé, née à Lyon (France) le 8 décembre 1970, demeurant à F-38230 Charvieu-Chavagneux (France), 17, rue du Lac;

Est appelée aux fonctions d'administrateur-délégué, son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020:

- Madame Christiane Madeleine SAVIOTE, employée, née à Lyon (France) le 13 mai 1946, demeurant à F-69740 Genas (France), 16, rue de Rupetit.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à la fin de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020:

- Monsieur Thierry Michel Nicolas GRUN, né le 6 décembre 1961 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-4384 Ehlerange, Zare Ouest;

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé à L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. ANDRES, C. SAVIOTE, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9612. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 16 juillet 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014106875/214.

(140128259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

**Aegis Hungary Finance Asset Management Close Company Limited by Shares - Luxembourg Branch,
Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 123.920.

—
FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait

Suite à une décision du conseil d'administration de la société AEGIS HUNGARY FINANCE ASSET MANAGEMENT CLOSE COMPANY LIMITED BY SHARES, la succursale mentionnée ci-dessus a cessé d'exister en date du 26 juin 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014101817/15.

(140122605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

MP MEDICAL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 177.001.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 28 mai 2014 à 14h30

Décisions:

Renouveler les mandats des administrateurs A:

- Michel PETIARD, ayant son adresse 15 rue de la Mairie, F-62175 Boisieux au Mont

Renouveler les mandats des administrateurs B:

- Aymeric POISNEL, 51 rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg;

- Jean-Michel MARQ, ayant son adresse à 5, rue du Parc, L-8031 Strassen;

Renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes A&A Audit Conseil Comptabilité, dont le siège social est situé 555, Chemin du bois. F-69140 Rillieux-La-Pape.

Les mandats du Commissaire aux Comptes et des Administrateurs arriveront à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2014104285/20.

(140124168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.